II. Actions et recommandations

Valoriser le grand paysage

Espaces naturels et “agricoles”

Les espaces naturels et agricoles de Vaux-sur-Seine ont subi de profondes transformations. L’urbanisation et les boisements se sont étendus sur l’ensemble du territoire communal. Les espaces ouverts deviennent rares. La commune ne possède plus d’agriculteurs, ni de terres cultivées. Les derniers espaces de transition entre les boisements couronnant pentes et anciennes carrières et les zones urbanisées sont donc en sursis. Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées : ne rien faire, les boisements s’étendront naturellement sur ces anciennes terres agricoles, notamment sur toutes les zones concernées par le PPR carrières. De nouvelles zones sont susceptibles d’être ouvertes à l’urbanisation hors du PPR. Les espaces inscrits en zone de préemption des espaces naturels sensibles, pourraient bénéficier à terme d’aide à leur gestion.

Action I.1 -Préserver/développer des ouvertures sur le paysage (grands horizons, et vues sur le bourg)

I.1-1 Protéger les vues sur la vallée de Seine et sur le bourg Sélectionner des points de vues, vers la vallée de Seine, vers le bourg et certains éléments patrimoniaux. Le maintien de ces points de vues suppose de préserver des espaces ouverts et d’inscrire certaines perspectives dans le PLU.
I.1-2 Réouvrir les coteaux sur la Seine Ces coteaux boisés (”bois et broussailles anthropiques” sur la côte des Feuillets à l’est ou les champeaux à l’ouest) montrent un potentiel de pelouses calcicoles sèches et de pré-bois calcaire de la chênaie pubescente. Ils offrent différents points de vues.

Action I.2 -Valoriser la diversité de la structure paysagère

. *1.2-1 : Conserver, renouveler, valoriser vergers et arbres fruitiers* : notamment en bord de Seine et sur les coteaux, informer et former les propriétaires de vergers, sensibiliser les habitants, associer systématiquement les jardins familiaux avec des arbres fruitiers
L’implantation d’un verger d’abricotiers est également envisagée sur un terrain communal (voir SOFIAM)
. *1.2-2 : Favoriser la présence de prairies* Compte tenu de leur rareté et des menaces qui pèsent sur elles aujourd’hui en Ile-de-France, les prairies de fauches et les pâtures ont aujourd’hui un intérêt local (cf atlas du patrimoine naturel). Favoriser les prairies permettrait d’atteindre deux objectifs : accroître la biodiversité et également maintenir et gérer des espaces ouverts sur la vallée de Seine faisant office de coupure entre la zone urbanisée et la forêt

Action I.3 -Assurer une gestion durable de la forêt

. *1.3-1 : Réconcilier diversité écologique et rentabilité économique* Les meilleurs traitements forestiers s’inspirent des modèles proches de la nature (futaie irrégulière, futaie jardinée, futaie claire, etc…) et d’une gestion arbre par arbre ou groupes d’arbres

Action I.4 -Favoriser la biodiversité

. *1.4-1 : Assurer la pérennité des zones humides de la commune* L*a roselière du quartier Saint-Nicaise*, milieu d’intérêt régional mérite d’être protégée dans le cadre du PLU. D’autres zones humides existent sur la commune et méritent d’être protégées et valorisées.
. *1.4-2 : Mettre en place un plan de gestion différenciée* Les délaissés de voiries, les espaces publics, les bords de Seine, les parcs et jardins privés peuvent jouer un rôle non négligeable dans la circulation des espèces et la richesse spécifique de la commune
1.4-3 : Privilégier les techniques végétales pour restaurer les berges de la Seine

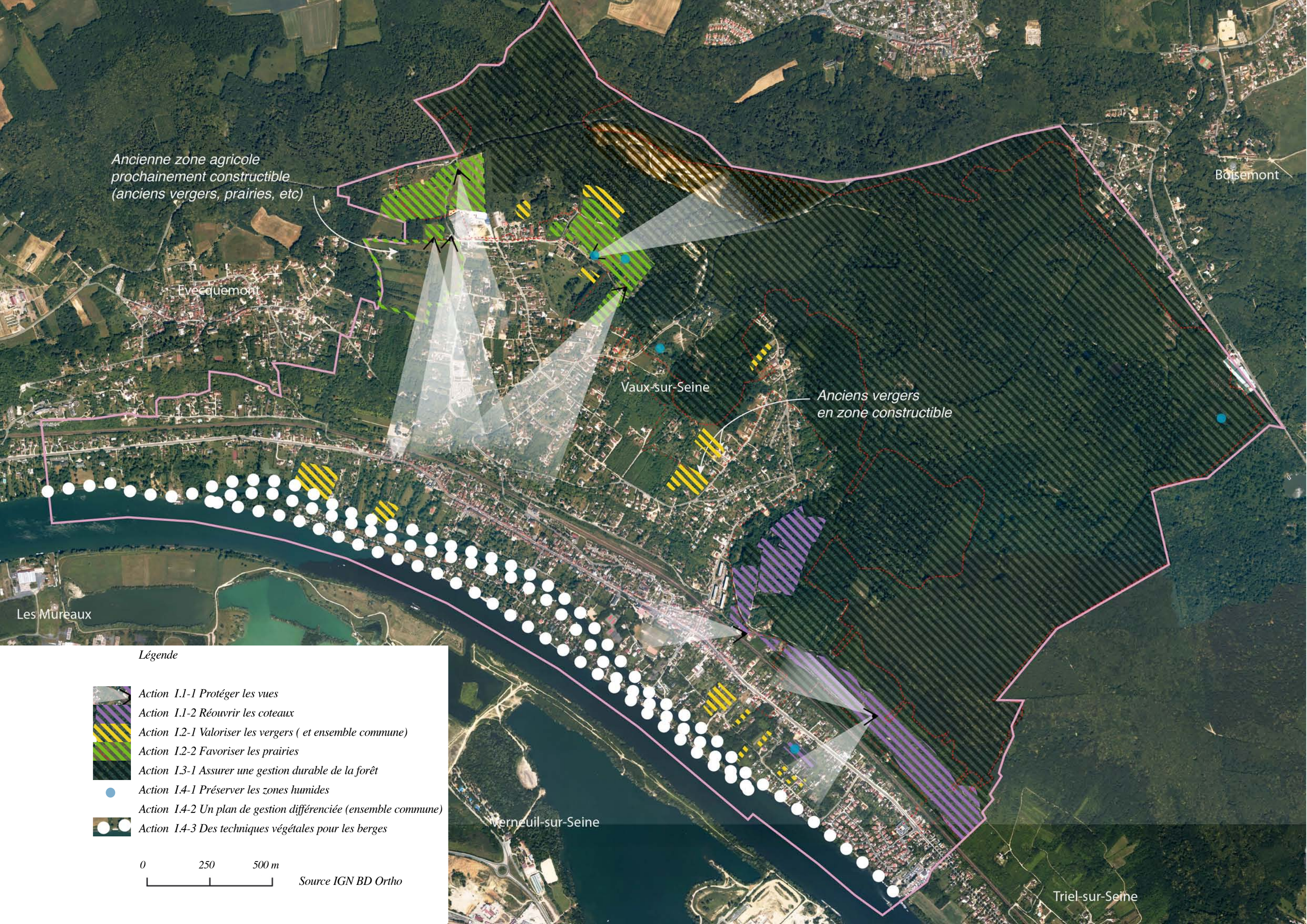
Ancienne zone agricole
prochainement constructible
(anciens vergers, prairies, etc)
Evecquemont
Boisemont
Vaux-sur-Seine
Anciens vergers
en zone constructible
Les Mureaux
Verneuil-sur-Seine
Triel-sur-Seine
Légende
Action I.1-1 Protéger les vues
Action I.1-2 Réouvrir les coteaux
Action I.2-1 Valoriser les vergers (et ensemble commune)
Action I.2-2 Favoriser les prairies
Action I.3-1 Assurer une gestion durable de la forêt
Action I.4-1 Préserver les zones humides
Action I.4-2 Un plan de gestion différenciée (ensemble commune)
Action I.4-3 Des techniques végétales pour les berges
0
250
500 m
Source IGN BD Ortho

Action I.1 -Préserver/ développer des ouvertures sur le paysage

I.1-1 Protéger les vues sur la Seine, et sur le bourg

Objectifs	▪ Préserver des perspectives sur le paysage de la Seine, et des vues sur le bourg et les éléments patrimoniaux tels que l'église et le château Les paysages naturels et agricoles de Vaux-sur-Seine se sont progressivement modifiés : les vergers se sont raréfiés, les coteaux se sont enfrichés, parallèlement l'urbanisation s'est étendue faisant disparaître les panoramas sur la vallée de Seine visibles depuis les espaces publics. L'objectif est de sélectionner des points de vues, vers la vallée de Seine, vers le bourg et certains éléments patrimoniaux. Le maintien de ces points de vues suppose de préserver des paysages ouverts et d'inscrire des cônes de vues dans le cadre de la révision du PLU.
Localisation	Points de vues repérés dans la charte : ▪ panoramas vers la Seine ▪ panoramas vers le bourg ▪ cônes de vues vers l'église et/ou le château
Outils/ Partenaires	▪ Inscrire points de vues et perspectives dans le cadre de la révision du PLU (en utilisant l'article L123-1.7° du code de l'urbanisme) Les PLU peuvent "Identifier et localiser les éléments de paysage ... et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection".
Délais	▪ Court terme (3 ans)

Action I.1 -Préserver/ développer des ouvertures sur le paysage

I.1-2 Réouvrir les coteaux sur la Seine et aménager des sites avec points de vues

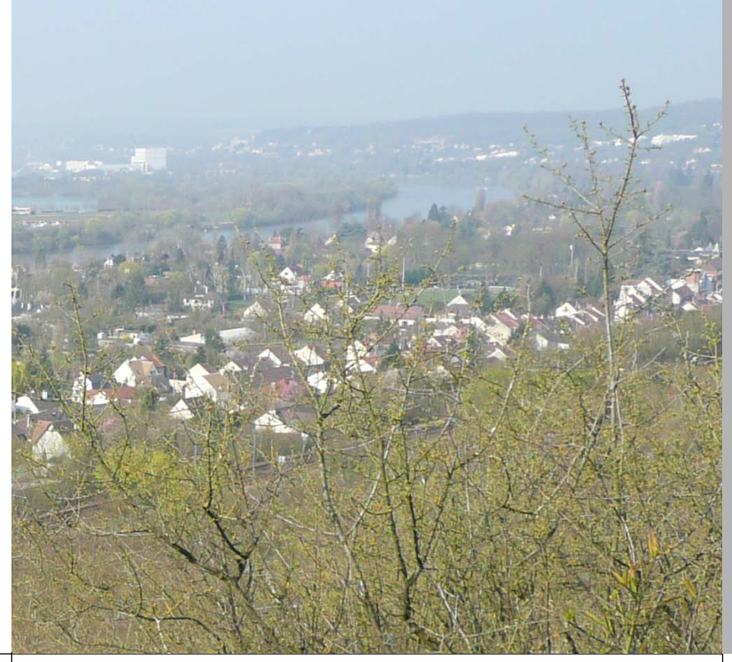

▪ Réouvrir des coteaux offrant des points de vues sur la vallée de Seine Les premiers coteaux qui ceinturent Vaux, ne sont pas urbanisés, car trop proches des carrières. Ces coteaux boisés (”bois et broussailles anthropiques”) offrent aujourd’hui des points de vues fugaces ou potentiels sur la vallée de Seine ou vers le bourg. Ils montrent un potentiel de pelouses calcicoles sèches et de pré-bois calcaire de la chênaie pubescente. Restaurer et réouvrir ces coteaux permettrait de retrouver des perspectives sur certains points de vues lointains et de multiplier les milieux écologiques.	*Objectifs*
▪ Sur les coteaux de Seine non urbanisés : secteurs de la Côte des Feuillets en limite communale est	*Localisation*
▪ en engageant des actions de concertation avec les propriétaires privés et en associant le PNRVF ▪ en utilisant l’outil de préemption existant dans le cadre des Espaces naturels sensibles du département ▪ Aide PNRVF “Acquisition de terrains en milieux naturels sensibles et réalisation d’un diagnostic et d’un plan de gestion” frais d’acquisition des terrains y compris les frais de notaire et de géomètre ; frais d’études liés à la réalisation du diagnostic et du plan de gestion. Convention engageant le bénéficiaire pour une durée de 10 ans Taux et plafond subventionnable : 80% du montant HT des dépenses, plafonné à un montant subventionnable de 30 000 € HT et > à 1 500 € . ▪ Aide PNRVF “Travaux de restauration écologique et/ou de valorisation pédagogique” Travaux conformes au plan de gestion. Convention engageant le bénéficiaire pour une durée de 10 ans Taux et plafond subventionnable : 80% du montant HT des dépenses, plafonné à un montant subventionnable de 30 000 € HT et > à 1 500 € .	*Outils/ Partenaires*
▪ Court terme (3 ans)- Moyen terme (6-9 ans)	*Délais*

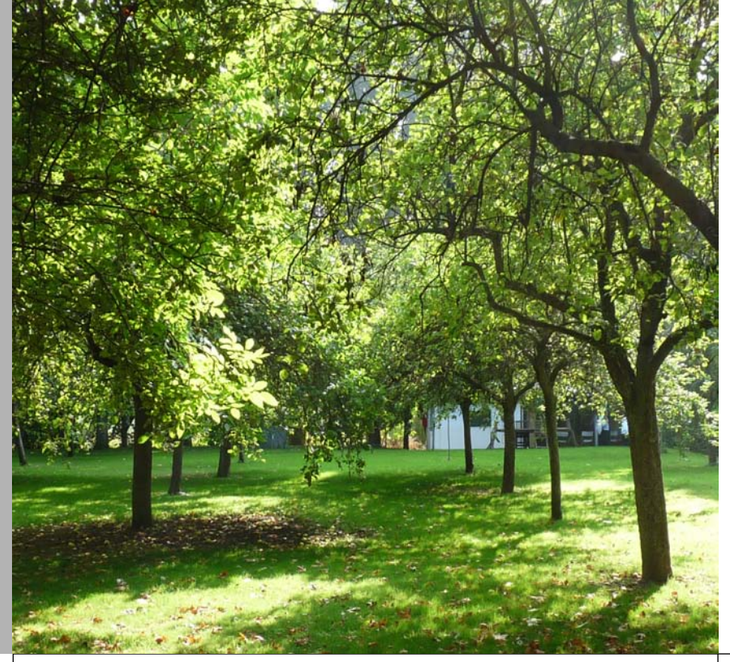

Action I.2 -Valoriser la diversité de la structure paysagère

1.2-1 : Conserver, renouveler, valoriser vergers et arbres fruitiers

Objectifs	▪ Réintroduire /conserver les arbres fruitiers existants partie prenante de l'identité de Vaux-sur-Seine : Les objectifs sont de sensibiliser les habitants, informer et former les propriétaires de vergers. Les vergers participent à l'identité du paysage de Vaux-sur-Seine, à sa complexité et à la biodiversité (les vergers entrenus offrent entre autres l'un des derniers habitats de la chouette chevèche). Ils jouent également un rôle dans la conservation d'espèces végétales locales. Ils se sont étendus au long du XXe siècle. Aujourd'hui, la commune de Vaux-sur-Seine possède encore un nombre suffisamment conséquent de vergers pour qu'on les remarque un peu partout, depuis les terrains proches de la Seine jusqu'aux limites de la forêt sur le coteau. L'Atlas du patrimoine naturel en recense un peu plus de 8 ha "*mais il est probable qu'un certain nombre de vergers n'ont pu être repérés dans les propriétés privés inaccessibles ou dans certaines parcelles aujourd'hui boisées. Leur état est très variable depuis le verger récent et entretenu dont le sol est fauché jusqu'à l'ancien verger abandonné que la dynamique forestière spontanée commence à faire disparaître. Dans ces derniers cas, on peut cependant les restaurer en conservant si possible les variétés fruitières en place ou en replantant de nouveaux arbres. Dans tous les cas, ils méritent une attention particulière, eu égard aux services écologiques qu'ils rendent, notamment pour la faune associée*".
Localisation	Pré-vergers, vergers Jardins familiaux, Jardins de particuliers
Outils/ Partenaires	▪ Aide et conseils aux communes du PNRVF- Diagnostic, restauration et plantation de vergers - acquisition de terrains (y compris frais de géomètre et de notaire), prise en compte au prorata de l'emprise effective du verger ; - restauration : débroussaillage sélectif, gyrobroyage, enlèvement du gui et des branches mortes, taille de remise en état... ; - acquisition des plants (minimum 6 arbres) ; plantation (fosse de plantation, pralinage, plantation, acquisition et pose des tuteurs de protection...) - aménagements liés à la préservation et la valorisation du verger. Convention pour une durée de 10 ans entre le Parc et le bénéficiaire Taux et plafond subventionnable : - diagnostic 80% du montant HT des dépenses (plafond montant subventionnable : 30 000 HT) - travaux de restauration et de plantation 70% du montant HT des dépenses (plafond montant subventionnable : 15 000 HT) ▪ Aide et conseils pour les particuliers PNRVF : subventions à 15 % des plantations visibles de l'espace public- commande groupée du parc (minimum 2 arbres). Convention pour une durée de 5 ans entre le Parc et le bénéficiaire
Délais	▪ Court terme (3 ans) *Pour en savoir plus : Planter un verger hautes tiges dans le Vexin français, PNRVF, 2003*

Action I.2 -Valoriser la diversité de la structure paysagère

1.2-2 : Favoriser la présence de prairies

▪ Aider au maintien et à l'extension des prairies. Ceci permettrait à la fois d'accroître la biodiversité et la qualité paysagère, en maintenant et gérant des espaces ouverts et des respirations paysagères entre le bâti et la forêt et en offrant des points de vue sur les lointains. Sur le territoire communal deux types de prairies mésophiles existent : les prairies de fauche et les pâtures. Selon l'atlas du patrimoine naturel, "*Les prairies de fauche, sont des habitats déterminants de ZNIEFF, en très forte régression en Ile-de-France. Les prairies mésophiles de fauche sont en outre inscrites à l'annexe I de la directive «!Habitats-Faune-Flore!», qui liste les habitats devenus rares à l'échelle européenne. Les prairies pacagées sont également des milieux en régression et qui constituent les milieux de chasse de nombreuses espèces animales menacées sur le territoire (chouette chevêche, chauve-souris). Le maintien de la trame prairiale de la commune est donc fondamental pour la préservation de cette faune associée et menacée. Les prairies de fauche ne possèdent pas une grande richesse spécifique. Elles ne possèdent pas un grand nombre d'espèces et sont plutôt composées d'espèces très communes en Ile-de-France. Il faut probablement imputer cela à d'éventuelles pratiques de fertilisations et/ou de traitement antidicotylédones dont la particularité est de ne favoriser que des espèces à large répartition. Les pâtures, à Equidés essentiellement, sont beaucoup plus intéressantes, typiques et en bon état de conservation, notamment celle située sous le Bois de Fort Vache avec ses mares. Compte tenu de la rareté des prairies de fauche aujourd'hui, surtout en Ile-de-France, il convient de les protéger, notamment contre la pression foncière. Des pratiques agricoles adaptées pourraient permettre d'augmenter la richesse spécifique : fertilisation nulle ou faible et fauche avec exportation des produits de coupe*".	*Objectifs*
▪ prairies de fauche et pâtures à chevaux à l'est et à l'ouest de Beauregard (cf repérage de l'atlas du patrimoine naturel)	*Localisation*
▪ Aide PNRVF "Acquisition de terrains en milieux naturels sensibles et réalisation d'un diagnostic et d'un plan de gestion" frais d'acquisition des terrains y compris les frais de notaire et de géomètre ; frais d'études liés à la réalisation du diagnostic et du plan de gestion. Convention engageant le bénéficiaire pour une durée de 10 ans Taux et plafond subventionnable : 80% du montant HT des dépenses, plafonné à un montant subventionnable de 30 000 € HT et > à 1 500 € . ▪ Aide PNRVF "Travaux de restauration écologique et/ou de valorisation pédagogique" Travaux conformes au plan de gestion. Convention engageant le bénéficiaire pour une durée de 10 ans Taux et plafond subventionnable : 80% du montant HT des dépenses, plafonné à un montant subventionnable de 30 000 € HT et > à 1 500 € .	*Outils/ Partenaires*
▪ Court terme (3 ans) à Moyen terme	*Délais*

Action I.3 -Assurer une gestion durable de la forêt

1.3-1 : Réconcilier diversité écologique et rentabilité économique

Objectifs	Trois objectifs peuvent être poursuivis : ▪ Veiller à la pérennité des mares en assurant une gestion appropriée. ▪ Mettre en place une autre gestion de la forêt communale et privée Les meilleurs traitements forestiers s'inspirent des modèles proches de la nature (futaie irrégulière, futaie jardinée, futaie claire, etc…) et d'une gestion arbre par arbre ou groupes d'arbres (cf atlas du patrimoine naturel). Le taillis est le mode de traitement le plus appauvrissant pour les sols (pente forte = érosion si les sols se retrouvent sans couverture) et le moins riche en terme d'espèces. ▪ Favoriser le regroupement des parcelles morcelées entre de multiples propriétaires afin de mieux gérer la forêt
Localisation	▪ Sur la forêt domaniale et privée
Outils/ Partenaires	▪ Conseil du PNRVF et du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) sur la gestion durable des boisements ▪ Concertation avec l'ONF sur la gestion de la forêt domaniale ▪ Aide PNRVF "Regroupement foncier des parcelles forestières" : agrandissement de l'unité de gestion par achat de parcelles jouxtant la propriété existante du bénéficiaire, réalisation d'un diagnostic sylvicole et de prescriptions de gestion par le CRPF, convention pour une durée de 10 ans, adhésion au code des bonnes pratiques sylvicoles et à la gestion durable PEFC recommandée. ▪ Favoriser la constitution d'une "association syndicale de gestion forestière" permettant la gestion collective des boisements des propriétaires privés (la propriété restant individuelle). Ceci permet la réalisation par l'association d'un plan simple de gestion au nom de l'ensemble des propriétaires (volontaire à partir de 10 ha, obligatoire à partir de 25 ha). Le plan simple de gestion est établi pour une période comprise entre 10 et 20 ans. L'association peut également se charger de la gestion des boisements et de la vente des produits.
Délais	▪ Long terme (> 10 ans)

Action I.4 -Favoriser la biodiversité

1.4-1 : Assurer la pérennité des zones humides de la commune

Vaux-sur-Seine possède plusieurs zones humides sur son territoire : des mares, la roselière "Saint-Nicaise" et les sites adjacents le long du ru Landon. L'atlas du patrimoine naturel souligne la valeur patrimoniale des zones humides (végétation des mares et tourbières d'intérêt national, roselières considérées comme des milieux déterminants de ZNIEFF dans la région Ile de France du fait de la régression considérable des zones humides : environ - 60% dans la région). Plusieurs objectifs peuvent être poursuivis : ▪ protéger les milieux humides de la commune (notamment la mare à l'est de la D17 en voie de comblement) ▪ assurer une gestion pérenne de ces milieux en surveillant et en faisant reculer les frondaisons des arbres, en empêchant l'atterrissement par des fauches avec exportation (cf préconisations de l'atlas du patrimoine naturel) ▪ valoriser certains milieux, notamment la roselière Saint-Nicaise, le «ru Landon», en profitant de l'aménagement public de l'espace adjacent	*Objectifs*
▪ Ensemble des zones humides repérées par l'atlas du patrimoine naturel (hors Seine) : 2 mares situées dans la pâture au nord de Beauregard, au pied de la forêt de l'Hautil, mare mésotrophe à l'est de la route de Pontoise (RD 17), mares et tourbières situées dans la forêt de l'Hautil, roselière Saint-Nicaise et autour du ru Landon	*Localisation*
▪ Inscription en zone non constructible au PLU de la commune, et protection au titre de l'article L123-1.7° du code de l'urbanisme. ▪ Aide PNRVF "Acquisition de terrains en milieux naturels sensibles et réalisation d'un diagnostic et d'un plan de gestion" frais d'acquisition des terrains y compris les frais de notaire et de géomètre ; frais d'études liés à la réalisation du diagnostic et du plan de gestion. Convention engageant le bénéficiaire pour une durée de 10 ans Taux et plafond subventionnable : 80% du montant HT des dépenses, plafonné à un montant subventionnable de 30 000 € HT et > à 1 500 € . ▪ Aide PNRVF "Travaux de restauration écologique et/ou de valorisation pédagogique" Travaux conformes au plan de gestion. Convention engageant le bénéficiaire pour une durée de 10 ans Taux et plafond subventionnable : 80% du montant HT des dépenses, plafonné à un montant subventionnable de 30 000 € HT et > à 1 500 € . ▪ CG78- "espaces naturels" (inscrits en ENS) Taux : 50% du montant HT pour les acquisitions et les aménagements d'espaces naturels, 40% pour les études. Plafond : 370 000 € HT de dépense subventionnable par an, 37 000 € HT de dépense subventionnable par étude. ▪ Agence des espaces verts " acquisition ou aménagement des espaces naturels" terrain > 3000 m2, subvention 20 à 35 % ▪ Conseil Régional " aménagement et entretien des espaces naturels" plafond 30 000 € Ht, subvention 40 %	*Outils/ Partenaires*
▪ Court terme (3 ans) à moyen terme (3 à 9 ans)	*Délais*

Action I.4 -Favoriser la biodiversité

1.4-2 : Mettre en place un plan de gestion différenciée

Objectifs	▪ Mettre en place la gestion différenciée sur l'ensemble des espaces communaux et informer les habitants. Les abords des voies (délaissés, talus enherbés des routes et voies ferrées), les espaces publics, les bords de Seine, les parcs et jardins privés ...peuvent jouer un rôle non négligeable dans la circulation des espèces et la richesse spécifique de la commune. Tous les espaces n'ont pas vocation à être entretenu de la même manière. Pratiquer un entretien différent des espaces publics (bernes et talus routiers, jardins publics et espaces verts de toute nature) en fonction des usages permet à la fois de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, d'économiser l'eau et de favoriser l'implantation et la richesse végétale et animale de la commune.
Localisation	▪ Sur l'ensemble du territoire communal
Outils/ Partenaires	▪ Aide PNRVF "Mise en place d'une gestion différenciée des espaces communaux" Etudes portant sur la réalisation d'un diagnostic et d'un programme d'accompagnement à la mise en place de la gestion différenciée Convention engageant la commune pour une durée de 10 ans sur la mise en oeuvre du programme d'actions préconisé pour la mise en place d'une gestion différenciée sur tous les espaces communaux. Taux et plafond subventionnable 70% du montant HT des dépenses plafonné à un montant subventionnable de 20 000 € HT. Le montant des dépenses subventionnables doit par ailleurs être supérieur à 1 500 € HT.
Délais	▪ Moyen terme (3 à 9 ans)

Action I.4 -Favoriser la biodiversité

1.4-3 : Privilégier les techniques végétales pour restaurer les berges de la Seine

▪ Les berges offrent une transition entre le milieu aquatique du fleuve et le milieu terrestre et jouent un rôle de corridor biologique permettant la circulation des espèces végétales et animales. Elles assurent également d'autres fonctions dont la protection contre les inondations et possèdent une grande valeur paysagère qui dépend de leur aménagement. Lorsque cela est possible, privilégier les techniques végétales afin de restaurer les berges de Seine permet de favoriser la biodiversité et de privilégier un aménagement paysager respectueux des bords de fleuve. Ces techniques doivent également permettre de préserver et d'aménager des points de vues sur le fleuve.	*Objectifs*
▪ Ensemble des berges de Seine- Cf. diagnostic et propositions d'aménagement déjà réalisé par le SMSO	*Localisation*
▪ Enjeu à traiter dans l'intercommunalité ▪ VNF pour les voies navigables/ SMSO (Syndicat Mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise)/ Epamsa/ Etat/ Région Département/ Europe/ Agence de l'eau ▪ Aide Conseil Général "Contrat berges de Seine" (projet à orientation paysage ou patrimoine naturel) Taux de subvention fixé à 35 % du montant H.T. de l'investissement (sur un taux global de subvention publique de 80 %). ▪ Aide Conseil Régional "Berges des fleuves et rivières navigables"- objectifs : Inverser la tendance à la minéralisation et à l'artificialisation des berges des fleuves et rivières navigables, Promouvoir les techniques de génie végétal ou mixte.. Travaux de génie végétal : taux de subvention (groupements intercommunaux ; syndicats mixtes) : 40 %... ▪ Opérations sur le domaine privé : déclaration d'utilité publique (DUP) ou déclaration d'intérêt général (DIG).	*Outils/ Partenaires*
▪ Moyen terme (3 à 9 ans). Lors des travaux de restauration de berges, en fonction des enjeux Pour en savoir plus ▪ Hydrosphère-SMSO, *Diagnostic des berges de la Seine et de l'Oise dans le département des Yvelines*, 2008-2009 : "*Objectifs de l'étude : • Réaliser un diagnostic de l'état des berges de la Seine et de l'Oise dans le département des Yvelines. • Définir et hiérarchiser les priorités d'interventions en terme de stabilisation de berge et de valorisation écologique. • Proposer des aménagements adaptés aux enjeux rivulaires et aux potentialités écologiques de la Seine. 240 kilomètres de berges ont été parcourus pour relever différentes informations telles que : La nature et l'état des berges/ Les usages de crête de berge / Les potentialités écologiques.*"▪ VNF, *Application des techniques végétales pour la protection des berges des voies navigables*, mai 2003 (accessible sur internet)	*Délais*

Un paysage habité (Vaux)

Habiter un coteau de Seine

Des enjeux urbains

Une grande partie de la commune de Vaux-sur-Seine est située en dehors du Parc naturel régional du Vexin Français. Elle n'est pas tenue, comme l'ensemble des communes du parc, à ne pas dépasser une évolution démographique de 0,75 % par an. Par contre, elle s'est engagée à ne pas créer de nouvelles zones constructibles hors zones blanches dans le périmètre du parc. La charte du PNR donne à titre indicatif pour Vaux un nombre maximum de logements par an de 20,7 soit 249 logements maximum en 12 ans. Vaux-sur-Seine est également soumise à l'obligation législative de construire 20% de logements sociaux par an. Du fait de la présence d'anciennes carrières et d'un périmètre de prévention des risques, et de la présence de la zone inondable, la zone constructible est aujourd'hui limitée.

Action II.1 - Des enjeux urbains

▪ *II.1-1 : Maîtriser la croissance urbaine en préservant les qualités du paysage*
- maintenir des coupures urbaines franches
- densifier le périmètre déjà urbanisé sans perdre l'identité communale.

▪ *II.1-2 : Conserver et restaurer le bâti garant de l'identité communale*

Compléter la liste de bâtiments déjà protégés dans le cadre du PLU (bâtiments anciens et "villégiature")
En s'appuyant sur le diagnostic de la charte paysagère, sur l'étude architecturale réalisée dans le cadre intercommunal .
Parallèlement, une action doit être engagée afin de participer à la reconnaissance du patrimoine bâti auprès des habitants et à sa restauration.

Action II.2 -Mettre en valeur le patrimoine

▪ *II.2-1 : Protéger les éléments paysagers remarquables*

Les éléments bâtis non soumis à permis de démolir peuvent être protégés dans le cadre du PLU.

▪ *II.2-2 Restaurer le petit patrimoine rural*

La phase diagnostic de la charte paysagère a permis de dresser l'inventaire du petit patrimoine qui constitue l'identité de Vaux-sur-Seine (murs en meulière, petit patrimoine lié à l'eau : lavoirs, etc). Des projets de restauration sont déjà en cours sur la commune.

▪ *II.2-3 Faire connaître l'histoire et le patrimoine des carrières*

- en faisant connaître l'histoire et le patrimoine des carrières. Sécuriser un accès pour une ouverture au public parait impossible compte tenu des risques. L'exploration des carrières de calcaire moins vulnérables mériterait cependant peut-être d'être envisagée. Une exposition pourrait être montée sur le thème des carrières. Le site internet déjà cité dans le diagnostic possède déjà de nombreux documents exploitables. La mémoire de cette activité pourrait également être collectée auprès des habitants.
- en créant un mobilier-signalétique spécifique à l'entrée de la forêt domaniale afin d'alerter et d'informer sur les carrières

Ci-dessus, un exemple de bâti réhabilité et adapté à de nouveaux usages : Restructuration d'un ancien corps de ferme en 9 logements sociaux à Juziers (2007)
Maîtrise d'ouvrage : OPIEVOY, Maîtrise d'oeuvre : Pierre Lepinay, architecte, Paris
«L'atout de cette réhabilitation est d'avoir permis de préserver une ancienne ferme du village et d'y réaliser des logements sociaux. Isolation renforcée. Recherche d'une orientation optimale des logements.
Intégration d'un vocabulaire architectural contemporain sans pastiche de l'ancien».
Source : ecoconstruction-seineaval.com

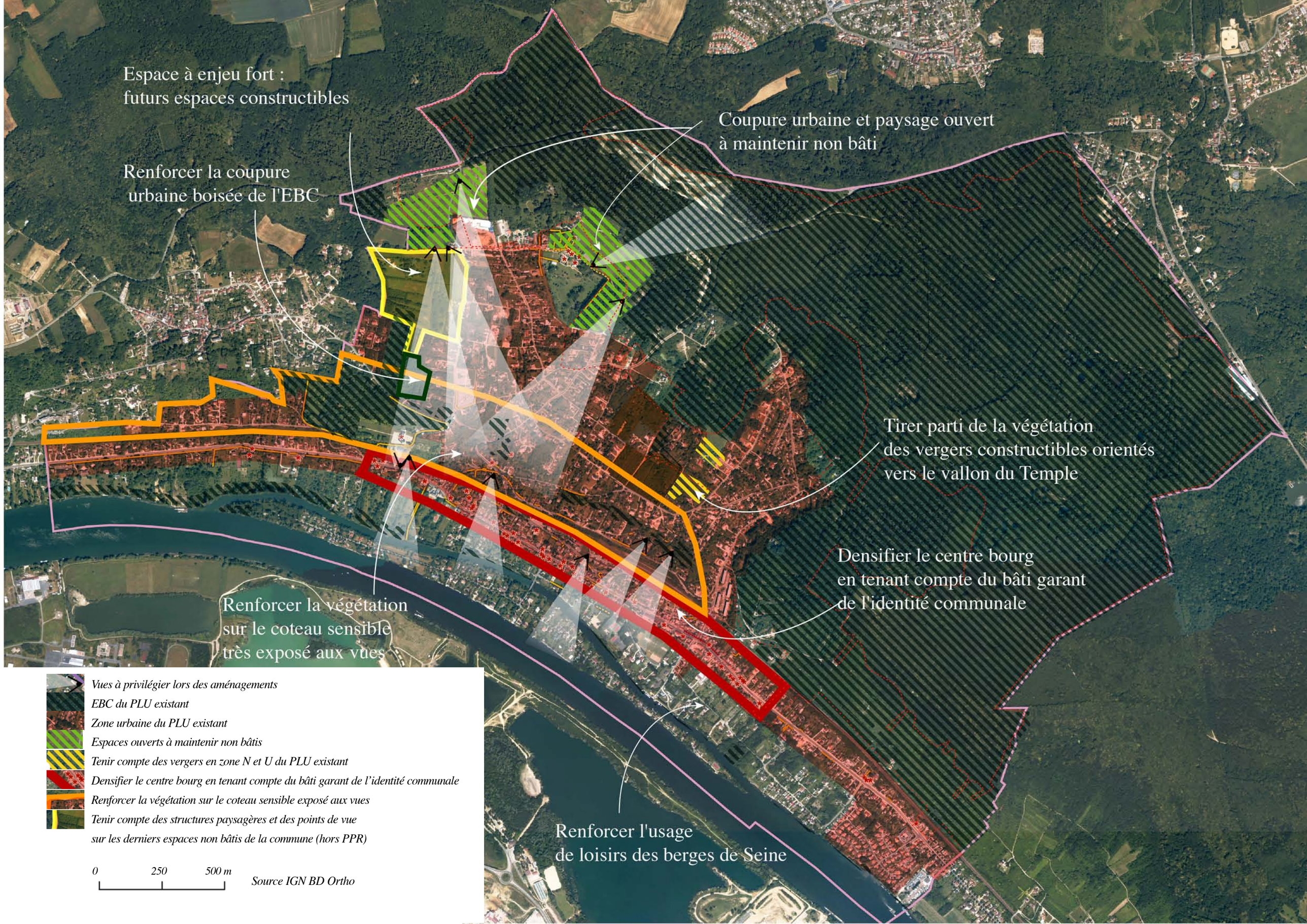
Espace à enjeu fort :
futurs espaces constructibles
Coupure urbaine et paysage ouvert
à maintenir non bâti
Renforcer la coupure
urbaine boisée de l'EBC
Tirer parti de la végétation
des vergers constructibles orientés
vers le vallon du Temple
Densifier le centre bourg
en tenant compte du bâti garant
de l'identité communale
Renforcer la végétation
sur le coteau sensible
très exposé aux vues
Renforcer l'usage
de loisirs des berges de Seine
Vues à privilégier lors des aménagements
EBC du PLU existant
Zone urbaine du PLU existant
Espaces ouverts à maintenir non bâtis
Tenir compte des vergers en zone N et U du PLU existant
Densifier le centre bourg en tenant compte du bâti garant de l'identité communale
Renforcer la végétation sur le coteau sensible exposé aux vues
Tenir compte des structures paysagères et des points de vue
sur les derniers espaces non bâtis de la commune (hors PPR)
0
250
500 m
Source IGN BD Ortho

De la Seine à l'Hautil

COUPE DE PRINCIPE À L'EST SUR LA CÔTE DES FEUILLETS

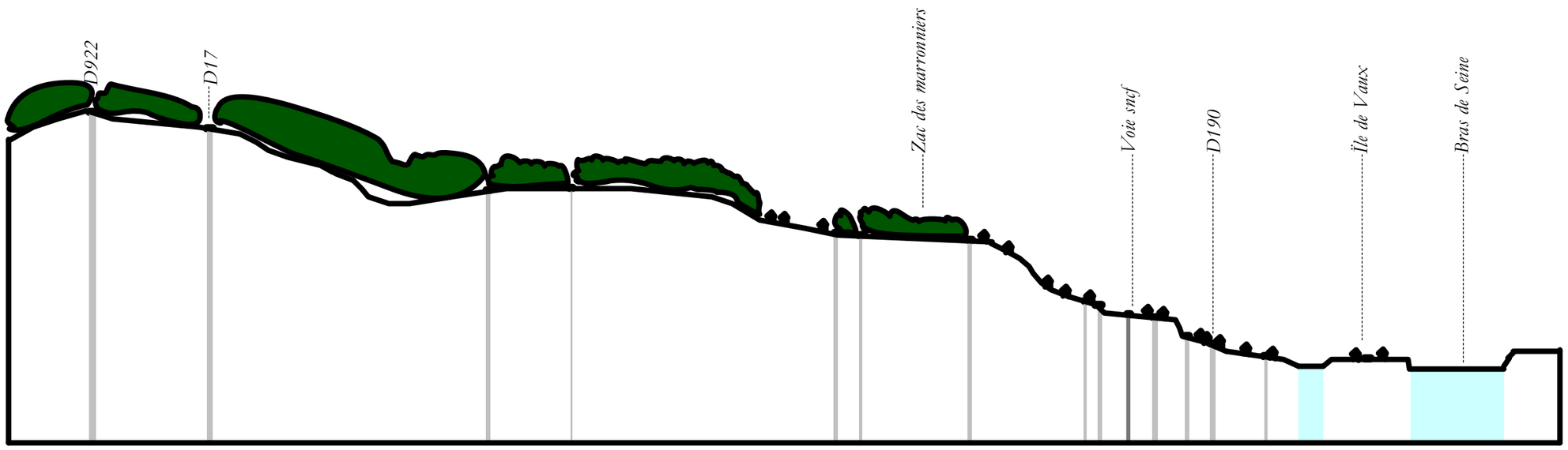

COUPE DE PRINCIPE SUR LA ZAC DES MARRONNIERS

COUPE DE PRINCIPE SUR LE CHÂTEAU ET SON PARC

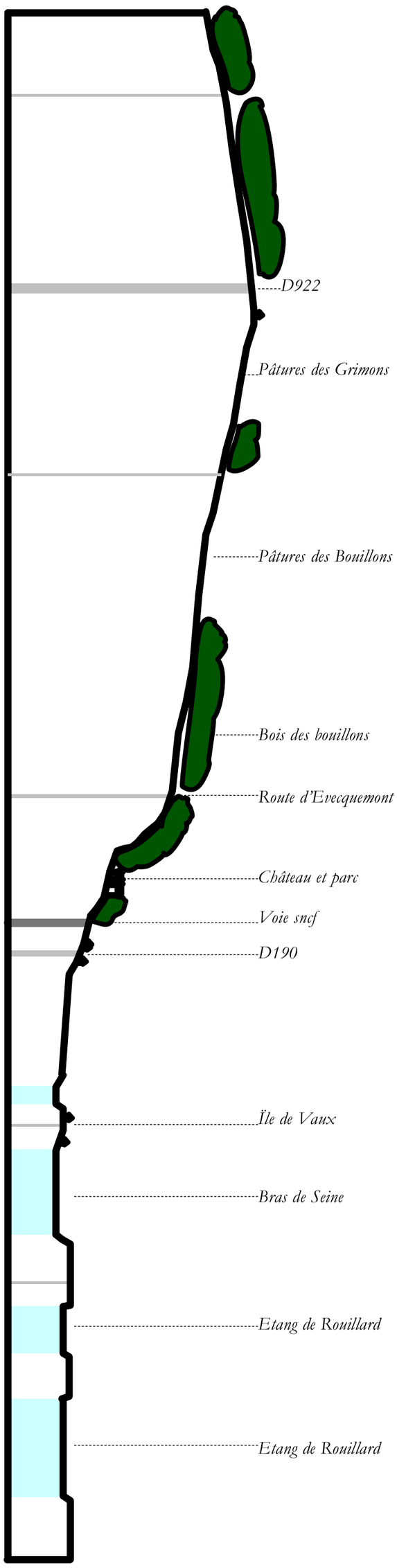

COUPE DE PRINCIPE SUR LE SITE DE FORTVACHE

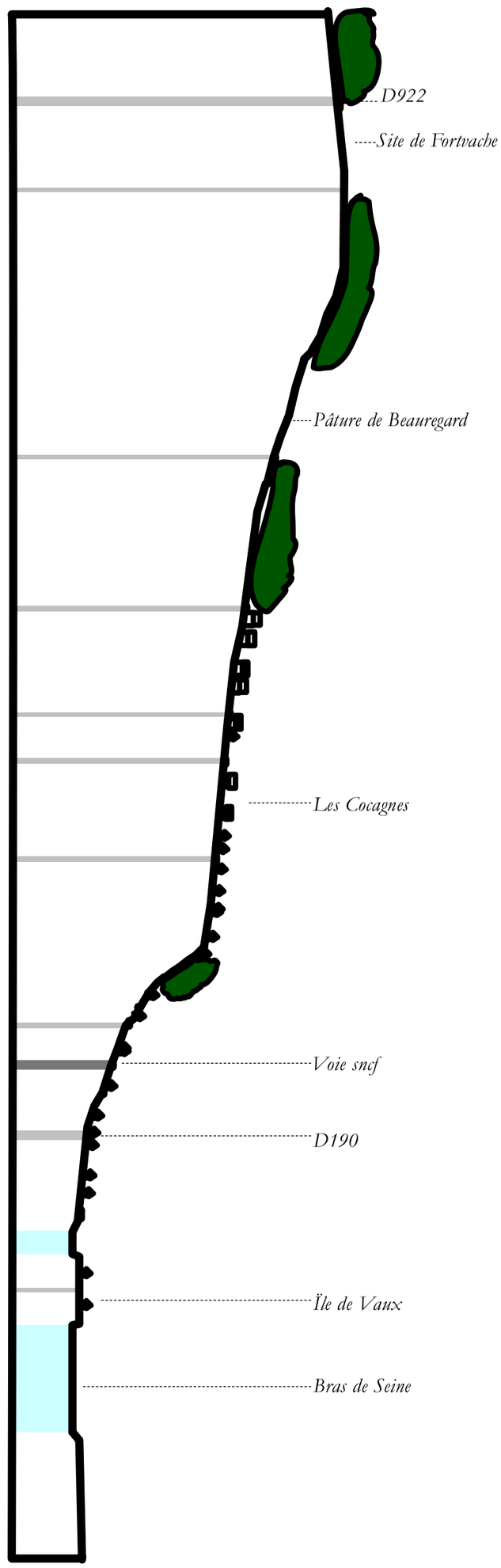

Action II.1 - Des enjeux urbains

II.1-1 : Maîtriser la croissance urbaine en préservant les qualités du paysage

Objectifs	Du fait de périmètres de prévention des risques liés à la présence d'anciennes carrières et à la présence de la zone inondable, la zone constructible de la commune est aujourd'hui limitée. Les objectifs portent : ▪ sur le maintien de coupures urbaines franches et de "respirations paysagères" en limite urbaine (parc du château et bois des Punais pour la limite est, maintien des derniers espaces ouverts au nord, travail sur les entrées de ville au sud) ▪ sur le maintien et le renforcement de la végétation protégeant les coteaux très exposés aux vues (protéger les parcs de la commune, les forêts et boisements importants, ainsi que la végétation dissimulant les constructions) ▪ sur la densification du périmètre déjà urbanisé en coeur de bourg sans perdre l'identité communale, en évitant la surconsommation d'espaces naturels et de réseaux. Le PLU devra pouvoir favoriser au coeur du bourg la densification progressive du bâti, en réemployant le patrimoine existant et en l'adaptant à de nouveaux usages, en favorisant la mitoyenneté et les extensions du bâti, tout en assurant la protection du bâti ancien et des éléments paysagers marquant l'identité communale (notamment les séquences de maisons à lucarnes le long de la D 190 et les bâtiments singuliers remarquables). Afin de pouvoir retrouver les qualités du tissu ancien du coeur de bourg (diversité du bâti et des superficies), il faut à la fois réhabiliter les constructions existantes et privilégier des opérations denses sous forme de maisons de ville, maisons groupées, ou d'habitat intermédiaire. Dans le cadre des nouveaux projets d'aménagement, les enjeux porteront : ▪ sur l'intégration des éléments paysagers existants (murs et structures végétales : reste de vergers, haies, bosquets...) et la valorisation des perspectives offertes par les vues lointaines ▪ l'implantation du bâti en tenant compte de la pente afin de minimiser terrassements et soutènements et permettre de ménager des points de vue ▪ sur les liaisons à établir entre les différents quartiers en prolongeant la trame viaire et en évitant les enclaves et l'enfermement des futures zones d'habitat
Localisation	▪ Ensemble du territoire communal
Outils/ Partenaires	▪ dans le cadre de la révision du PLU
Délais	▪ Court terme (3 ans) - Moyen terme (3 à 9 ans)

Ligne de crête et coteaux, des espaces sensibles

Action II.1 - Des enjeux urbains

II.1-2 : Conserver et restaurer le bâti garant de l'identité communale

Objectifs	Les séquences bâties de maisons à lucarnes le long de la RD 190 et certaines constructions caractéristiques identifient le paysage urbain de Vaux. Plusieurs objectifs peuvent être poursuivis : ▪ Protéger le bâti garant de l'identité communale dans le cadre de la révision du PLU en s'intéressant aux séquences de maisons à lucarnes le long de la RD 190 et aux bâtiments repérés par l'étude Vexin-Seine (notamment ceux liés à la "villégiature") ▪ Faire connaître le patrimoine bâti de Vaux en s'appuyant sur le guide pratique du PNRVF et une visite par l'architecte du parc ▪ Restaurer le patrimoine bâti, en respectant les matériaux et savoirs-faire anciens tout en favorisant la mise aux normes et l'isolation thermique des bâtiments. ▪ Enterrer les réseaux afin de mieux mettre en valeur le paysage communal
Localisation	▪ Ensemble du bâti sur le territoire communal
Outils/ Partenaires	▪ dans le cadre de la révision du PLU : compléter la liste des bâtiments protégés (séquences bâties le long de la RD 190 et villégiature) ▪ Promenade découverte de l'architecture de la commune avec les habitants et l'architecte du PNR ▪ PNRVF Programme communal pluri-annuel de valorisation du patrimoine ▪ Aide PNRVF- Réhabilitation des façades (enduites ou à pierre vue, y compris menuiserie, ferronnerie, zinguerie et peinture, sauf couvertures) pour les communes : 70% du montant HT des dépenses plafonné à un montant subventionnable de 30 000 € HT. pour les privés : 15% (pour les ouvrages situés en limite du domaine public ou identifiés dans l'inventaire du patrimoine bâti du Parc) ou 20% (si protégés au PLU) ou 30% (dans le cadre d'un programme communal pluri-annuel de valorisation du patrimoine) du montant HT des dépenses plafonné à un montant subventionnable de 16 000 € HT.
Délais	▪ Court terme (3 ans) - Moyen terme (6 à 9 ans) *Pour en savoir plus :* *- PNRVF, Guide pratique, Vivre et habiter une maison traditionnelle dans le Parc naturel régional du Vexin français, 2010* *- Elise Moure, Inventaire des patrimoines de la communauté de communes Vexin-Seine, septembre 2008*

Action II.2 -Mettre en valeur le patrimoine

II.2-1 Protéger les éléments paysagers remarquables

▪ Protéger les éléments paysagers remarquables non soumis à permis de démolir Les murs en pierre, les portails, le petit patrimoine, les emprises de sentes, de chemins, les ruisseaux, les parcs ou vergers (notamment les parcs repérés le long de la Seine), les cônes de vues ou panoramas (vers l'église, le bourg ou la Seine) participent à l'identité communale et méritent d'être protégés dans le cadre de la révision du PLU. Plusieurs éléments sont déjà protégés dans le PLU. Il s'agit de compléter la liste déjà établie.	*Objectifs*
▪ Sur l'ensemble du territoire communal	*Localisation*
▪ s'appuyer sur les éléments de diagnostic de la charte paysagère et l'inventaire de la communauté de communes afin de compléter les protections déjà en place dans le PLU ▪ Protéger les éléments paysagers remarquables, dans le cadre de la révision du PLU en utilisant l'article L123-1.7° du code de l'urbanisme Les PLU peuvent "Identifier et localiser les éléments de paysage ... et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection".	*Outils/ Partenaires*
▪ Court terme (3 ans) *Pour en savoir plus :* *- Elise Moure, Inventaire des patrimoines de la communauté de communes Vexin-seine, septembre 2008*	*Délais*

Action II.2 -Mettre en valeur le patrimoine

II.2-2 Restaurer le petit patrimoine rural

Objectifs	▪ Un inventaire des patrimoines de Vaux-sur-Seine a été dressé par la communauté de communes et complété par la charte paysagère (vestiges en pierre de taille ou témoins de la vie sociale : murs, porches, lavoirs, sources, fontaines, sentes, …) . L'objectif est de restaurer et de mettre en valeur ce patrimoine rural . Deux des lavoirs sont actuellement en cours de restauration. Le conseil municipal souligne que les murs en meulière sont extrêmement coûteux à faire réparer, peu d'artisans maîtrisant ces techniques particulières. Des programmes communaux pluri-annuel de restauration et de valorisation du patrimoine rural bâti (petit patrimoine vernaculaire, ensembles bâtis ou ouvrages isolés, statuaire, etc…) sont subventionnés par le PNR .
Localisation	▪ Ensemble du territoire communal
Outils/ Partenaires	▪ PNRVF programme communal pluri-annuel de valorisation du patrimoine (en cours sur les lavoirs) ▪ Aide aux communes PNRVF "Petit patrimoine rural" et "réhabilitation des murs"-Taux et plafond subventionnable : 70% du montant HT des dépenses plafonné à un montant subventionnable de 30 000 € HT (80% pour les murs en pierre vue) ▪ PNRVF Aide aux privés "Réhabilitation des murs" 15% du montant HT des dépenses pour un montant subventionnable plafonné à 16 000 HT pour les ouvrages situés en limite du domaine public (20% pour les ouvrages protégés au titre du POS ou du PLU, 30% dans le cadre d'un programme communal pluri-annuel de valorisation du patrimoine). ▪ Aide du Conseil Général aux communes- "Mise en valeur et restauration du patrimoine non protégé" (dans le cadre d'un contrat départemental, une des actions sur trois) Taux de subvention : 30% du montant HT des travaux, Plafond : 60% de 1 500 000 Euros HT pour les communes de plus de 2 000 habitants du territoire à dominante urbaine. ▪ Aide du Conseil Régional aux communes- "Aménagement et développement ruraux" (sauvegarde des éléments du patrimoine historique et vernaculaire : églises, lavoirs, pigeonniers, sources et fontaines) Taux de subvention : 30 % du montant HT des travaux, Plafond : 305 000 €, cumul des subventions publiques limité à 80 % du coût total.
Délais	▪ Moyen terme (3 ans à 9 ans) et Long terme (> 10 ans)

Action II.2 -Mettre en valeur le patrimoine

II.2-3 Faire connaître l'histoire et le patrimoine des carrières

La commune est parcourue de galeries souterraines liées à l'exploitation de son sous-sol. Aujourd'hui, seuls les inconvénients (effondrements, parcours interdits...) sont présents. Les carrières ont pourtant façonné le paysage de Vaux. Valoriser la mémoire des carrières permettrait de mieux faire comprendre la constitution de ce paysage et de mieux informer des dangers liés au site. Sécuriser un accès aux carrières pour une ouverture au public parait impossible compte tenu des risques (l'exploration des carrières de calcaire, moins vulnérables mériterait cependant peut-être d'être envisagée). L'utilisation de l'ancienne plâtrière, près de Beauregard a été évoquée. Les objectifs sont : ▪ de valoriser les connaissances au travers d'une exposition en recueillant la mémoire de l'activité auprès des habitants ▪ d'installer un ou deux mobiliers-signalétiques spécifiques à l'entrée de la forêt domaniale à proximité des parcours afin d'alerter et d'informer sur ce thème	*Objectifs*
▪ Exposition et le long des parcours proche de la forêt	*Localisation*
▪ PNRVF, ONF ▪ Association Avril ▪ Consultation des habitants (travail en cours) ▪ En utilisant entre autres les compétences et les documents rassemblés par les auteurs du site internet rue des lumières.morkitu.org	*Outils/ Partenaires*
▪ Court terme (3 ans)	*Délais*

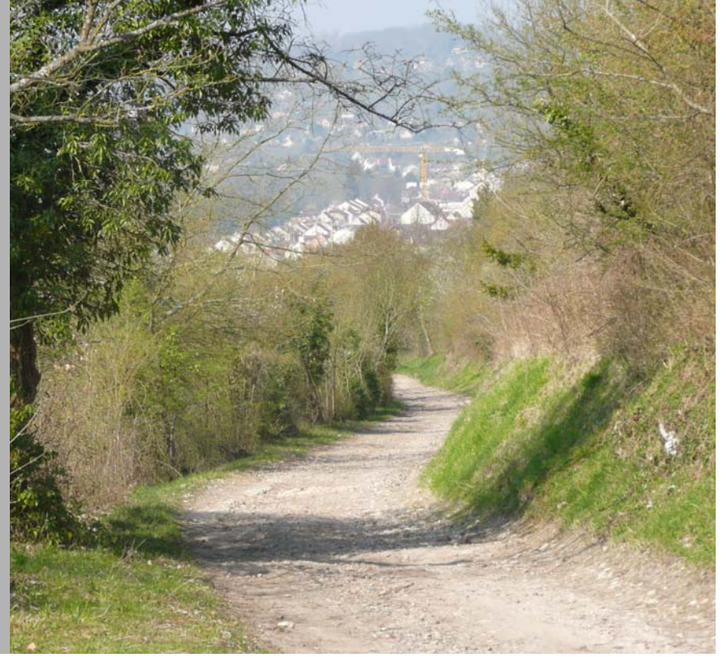

Valoriser les voies d'échange

Actions III.1.1 à III.1.5 - Requalifier les entrées de ville

L' entrée de ville, signalée par un panneau, marque la limite ou le début de la zone urbanisée de la commune. Elle se distingue de l'entrée dans le territoire communal (limite administrative). La lisibilité de la commune se caractérise par une succession de séquences paysagères assurant une progression entre l'entrée dans le territoire communal, puis l'entrée dans la zone bâtie jusqu'au centre ville. Souvent, ces limites sont amenées à changer avec la progression de l'urbanisation. Pour être clairement lisibles, les entrées doivent rester identifiables, ne serait-ce que pour mieux réguler la vitesse du trafic automobile. Ces séquences marquent l'identité de la commune d'où la nécessité de les préserver, les entretenir, les renforcer. L'intégration et l'identification de ces séquences et transitions dans les documents d'urbanisme facilitent leur valorisation.

Au nord, différentes séquences paysagères assurent une progression entre les espaces naturels et particulièrement, la forêt couronnant la butte de l'Hautil, puis les espaces ouverts vers la vallée de Seine, la zone pavillonnaire bordée de jardins sur les coteaux de Seine, et enfin le centre ancien au bâti plus dense. Au sud, le long de la RD 190, même si l'urbanisation est continue entre Meulan et Triel, plusieurs séquences identifient la lecture du paysage bâti. Plusieurs objectifs doivent être poursuivis afin de requalifier les entrées :
- Renforcer les coupures vertes
- Identifier les entrées de ville par la plantation d'arbres fruitiers
- Replanter des alignements d'arbres le long de la D 190 afin de mieux marquer la transition entre le centre ancien et les faubourgs
- Créer un itinéraire cycliste de liaison parallèlement au fleuve

Action III.2 -Chemins et sentes

▪ *III.2-1 Renforcer le maillage viaire et revaloriser les sentes et les parcours* Les objectifs sont : pérenniser les chemins existants, réouvrir des chemins en voie de disparition, valoriser les itinéraires vers la gare, favoriser les accès à la Seine, mettre en valeur le paysage : en conservant des espaces ouverts (soutien aux espaces ouverts : prairies et terres de culture), en réouvrant certains espaces fermés (boisements), en créant des tables d'orientation sur certains points de vues spécifiques,mieux définir les risques et parcours ouverts au public en forêt de l'Hautil
▪ *III.2-2 Créer un circuit de découverte du patrimoine* Le Gr traverse la commune mais ne participe pas à la découverte du patrimoine communal. En complément un circuit spécifique pourrait être créé autour des éléments patrimoniaux reconnus (église, château, ... mais également bords de Seine, paysages représentés par les peintres, etc)

Action III.3 -Ouvrir la commune sur le fleuve

▪ *III.3-1 Reconquérir les berges de Seine* : assurer la continuité du chemin de halage, entreprendre la requalification paysagère des berges
▪ *III.3-2 Ouvrir les espaces publics vers la Seine :* en favorisant et multipliant les accès vers le fleuve, en ouvrant ville, parcs et perspectives vers la Seine

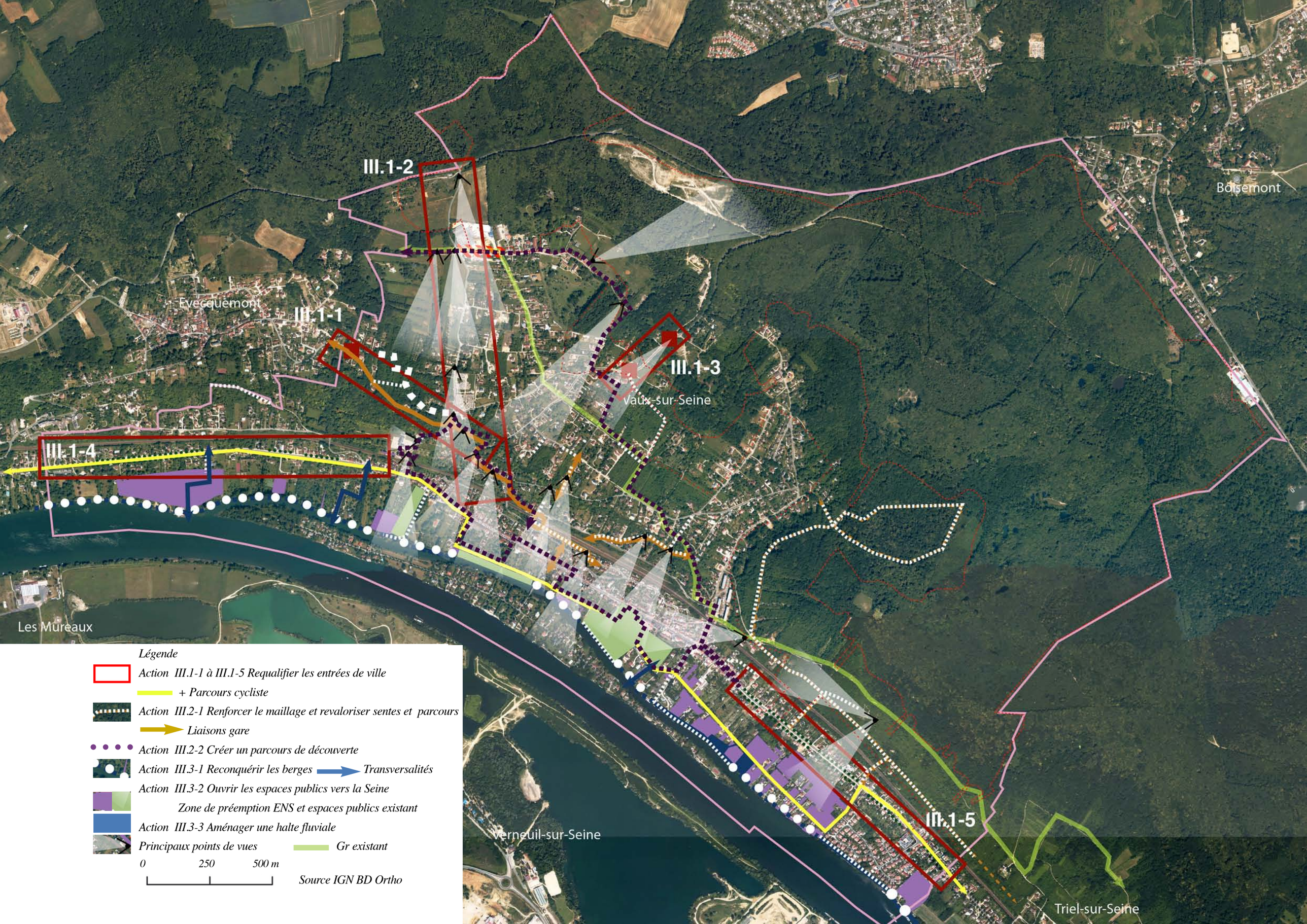
III.1-2
III.1-1
III.1-3
III.1-4
III.1-5
Evecquemont
Vaux-sur-Seine
Boisemont
Les Mureaux
Verneuil-sur-Seine
Triel-sur-Seine
Légende
Action III.1-1 à III.1-5 Requalifier les entrées de ville
+ Parcours cycliste
Action III.2-1 Renforcer le maillage et revaloriser sentes et parcours
Liaisons gare
Action III.2-2 Créer un parcours de découverte
Action III.3-1 Reconquérir les berges
Transversalités
Action III.3-2 Ouvrir les espaces publics vers la Seine
Zone de préemption ENS et espaces publics existant
Action III.3-3 Aménager une halte fluviale
Principaux points de vues
Gr existant
0
250
500 m
Source IGN BD Ortho

Action III.1 -Requalifier les entrées de ville

III.1.1 Entrée Ouest par la route d'Evecquemont

Objectifs	▪ Valoriser l'entrée Ouest par la route d'Evecquemont. La revalorisation de cette entrée suppose : - de renforcer la coupure verte entre les zones urbanisées de Vaux et Evecquemont, en étendant la protection du bois des punais en complément de celle du parc du château (extension de l'Espace boisé classé-EBC dans le cadre du PLU) - d'identifier l'entrée dans la commune en aménageant la parcelle triangulaire à l'entrée de la commune par la plantation d'arbres fruitiers
Localisation	▪ Entrée Ouest par la route d'Evecquemont
Outils/ Partenaires	▪ PNRVF Aide aux communes "Aménagements paysagers ruraux" Taux et plafond subventionnable 70% du montant HT des dépenses plafonné à un montant subventionnable de 15 000 € HT. Le montant des dépenses subventionnables doit par ailleurs être supérieur à 1 500 € HT. ▪ PNRVF Aide aux communes- "Diagnostic, restauration et plantation de vergers" - acquisition des plants (minimum 6 arbres); - plantation des plants : creusement de la fosse de plantation, pralinage, plantation, acquisition et pose des tuteurs de protection... ; - aménagements liés à la préservation et la valorisation du verger. Convention d'engagement pour une durée de 10 ans entre le Parc et le bénéficiaire Taux et plafond subventionnable : - diagnostic 80% du montant HT des dépenses (plafond montant subventionnable : 30 000 HT) - travaux de restauration et de plantation 70% du montant HT des dépenses (plafond montant subventionnable : 15 000 HT)
Délais	▪ Court terme (3 ans) - Moyen terme (3 ans à 9 ans)

Action III.1 -Requalifier les entrées de ville

III.1.2 Entrée Nord-Ouest par la route du Moulin à vent

▪ Valoriser l'entrée Nord-ouest par la route du Moulin à vent. Depuis la forêt d'Hautil et la D922, cette entrée offre plusieurs séquences et différents objectifs : - Maintenir des espaces de transition entre la forêt de l'Hautil et la partie urbanisée et renforcer les points de vues les plus significatifs en conservant des espaces ouverts - Conserver le gabarit routier et sinueux et les talus enherbés qui offrent un caractère champêtre et une continuité écologique - Revaloriser les abords de la zone d'activités en réaménageant et en plantant le trottoir face au dépôt de matériaux et à l'entreprise Siememballage - Revaloriser les abords du cimetière en plantant une haie ou des grimpantes (vigne..) le long du mur de clôture en fibrociment - Réaménager les carrefours en contrebas du cimetière et l'aménagement d'un parking pour le cimetière (emplacements réservés au PLU) en préservant des points de vues vers la vallée de Seine	*Objectifs*
▪ entrée Nord-ouest par la route du Moulin à vent	*Localisation*
▪ PNRVF Aide aux communes "Aménagements paysagers ruraux" Taux et plafond subventionnable 70% du montant HT des dépenses plafonné à un montant subventionnable de 15 000 € HT. Le montant des dépenses subventionnables doit par ailleurs être supérieur à 1 500 € HT.	*Outils/ Partenaires*
▪ Moyen (3 ans à 9 ans) pour les petites interventions ▪ Long terme (> 10 ans) pour les carrefours	*Délais*

Route d'Evecquemont

Entrée de ville

VAUX sur SEINE

Route du moulin à vent

Zone d'activités, rue Raulet

Route du moulin à vent
Le long du cimetière

Action III.1 -Requalifier les entrées de ville

III.1.3 Entrée Est par la D190

Objectifs	▪ Requalifier l'entrée de ville est, le long de la D190 de Triel, à l'annonce du centre ancien.. Plusieurs objectifs peuvent être poursuivis : - Renforcer le marquage et l'identification des entrées de ville par la plantation d''arbres fruitiers "stériles", rappel des vergers de Vaux-sur-Seine - replanter une ligne d'arbres centrale si le passage des convois exceptionnels le permet - tenir compte des alignements de marronniers existants - Interrompre les alignements d'arbres à l'approche du centre ancien (bâti continu) et le long de la D 190 au droit des noyaux anciens alignés sur la rue et des éléments patrimoniaux : anciennes plâtrières (14/24 et 82 av. de Paris, 16 rue du Général de Gaulle), villas jumelles, 73/75 av. de Paris - Réaménager les trottoirs afin d' offrir un traitement unifié des accès aux parcelles, de revaloriser le stationnement occasionnel, la circulation à pied ou à vélo sur de larges trottoirs - Réglementer l'affichage publicitaire - Enfouir les réseaux
Localisation	▪ Entrée Ouest par la RD 190
Outils/ Partenaires	▪ Projet à définir en intercommunalité avec Meulan et Triel ▪ CG78- aide aux projets locaux de circulations douces (piéton, vélos...) : taux maximal de subventions de 80%, toutes aides confondues. Etudes : plafond HT : 50 000 €, taux de subvention : 50% Aménagements de circuits : plafond de la dépense subventionnable HT : 100 000 €/km (maximum 10 km), taux de subvention : 50% ▪ Conseil Régional : dispositif régional d'aide aux projets « circulations douces », réseau vert Etudes 40% plafonné à 55 000 € Ht/ Projet 30 % plafonné à 80€ par ml pour bande cyclable, 320 € pour piste cyclable ▪ CG78- "Contrat départemental" montant maximum des travaux 1 500 000€ Ht (3 actions dont la principale < 60%), subvention 30% ▪ Conseil Régional "Contrat de territoire" pour les intercommunalités ▪ Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication (CG78, ERDF, France Télécom) : subvention +/-40 % plafond 70 000 € Ht
Délais	▪ Moyen terme (3 à 9 ans) à long terme (>10 ans) Coût moyen de travaux sur la base d'un ratio de 120 €/m2 pour une longueur d'environ 1050 m et une largeur de 10,50 m soit 1 300 000 € Ht

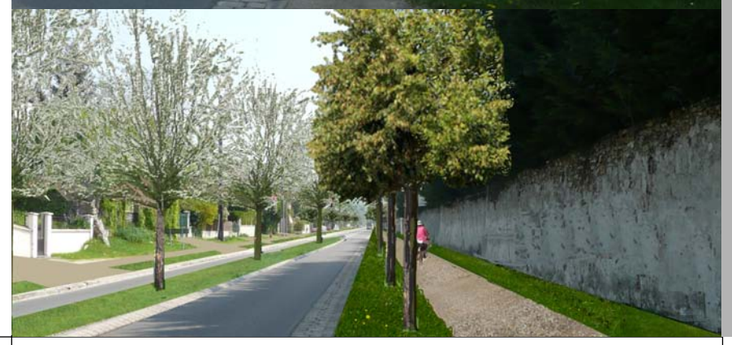

Action III.1 -Requalifier les entrées de ville

III.1.4 Entrée Ouest par la D190

▪ Requalifier l'entrée de ville ouest, le long de la D190 de Meulan, à l'annonce du centre ancien. Plusieurs objectifs peuvent être poursuivis : - Renforcer le marquage et l'identification des entrées de ville par la plantation d''arbres fruitiers "stériles", rappel des vergers de Vaux-sur-Seine - replanter une ligne d'arbres centrales si le passage des convois exceptionnels le permet - Interrompre les alignements d'arbres à l'approche du centre ancien (bâti continu) et le long de la D 190 au droit des noyaux anciens alignés sur la rue et des éléments patrimoniaux au niveau de : - l'ancien fief de la rive, 49,51 avenue de Cherbourg - l'ancienne villa d'Yvette Guilbert, 29 avenue de Cherbourg - le jardin de rocaille, 70 av de Cherbourg - Réaménager les trottoirs afin d' offrir un traitement unifié des accès aux parcelles, de revaloriser le stationnement occasionnel, la circulation à pied ou à vélo sur de larges trottoirs - Réglementer l'affichage publicitaire - Enfouir les réseaux et proposer un éclairage approprié	*Objectifs*
▪ Entrée Ouest par la RD 190	*Localisation*
▪ Projet à définir en intercommunalité avec Meulan et Triel ▪ Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication (CG78, ERDF, France Télécom) : subvention +/-40 % plafond 70 000 € Ht ▪ CG78- aide aux projets locaux de circulations douces (piéton, vélos...) : taux maximal de subventions de 80%, toutes aides confondues. Etudes : plafond HT : 50 000 €, taux de subvention : 50% Aménagements de circuits : plafond de la dépense subventionnable HT : 100 000 €/km (maximum 10 km), taux de subvention : 50% ▪ Conseil Régional : dispositif régional d'aide aux projets « circulations douces », réseau vert Etudes 40% plafonné à 55 000 € Ht/ Projet 30 % plafonné à 80€ par ml pour bande cyclable, 320 € pour piste cyclable ▪ CG78- "Contrat départemental" montant maximum des travaux 1 500 000€ Ht (3 actions dont la principale < 60%), subvention 30% ▪ Conseil Régional "Contrat de territoire" pour les intercommunalités	*Outils/ Partenaires*
▪ Moyen terme (3 à 9 ans) à long terme (>10 ans) Coût moyen de travaux sur la base d'un ratio de 120 €/m2 pour une longueur d'environ 1275 m et une largeur de 10,50 m soit 1 600 000 € Ht	*Délais*

D 190 est

Entrée de ville

AVRIL

BLAISSAC
UN BORDEAUX BON À MARIER
50

50

D 190 ouest

Entrée de ville

Action III.1 -Requalifier les entrées de ville

III.1.5 Entrée Nord-Est par la D17

Objectifs	▪ Valoriser l'entrée Nord-est par la D17. Plusieurs objectifs peuvent être poursuivis pour cette entrée : - combler les effondrements dûs aux galeries souterraines situées sous la route - identifier l'entrée dans la commune en aménageant la parcelle triangulaire à l'entrée du panneau d'agglomération par la plantation d'arbres fruitiers - valoriser le point de vue vers les lointains - Aménager le carrefour avec l'accès à la zac des marronniers qui marquera la véritable entrée dans la commune
Localisation	▪ Entrée Nord-est par la D17
Outils/ Partenaires	▪ Intervention du Conseil Général des Yvelines pour le comblement ▪ PNRVF Aide aux communes "Aménagements paysagers ruraux" Taux et plafond subventionnable 70% du montant HT des dépenses plafonné à un montant subventionnable de 15 000 € HT. Le montant des dépenses subventionnables doit par ailleurs être supérieur à 1 500 € HT. ▪ PNRVF Aide aux communes- "Diagnostic, restauration et plantation de vergers" Taux et plafond subventionnable : travaux de restauration et de plantation 70% du montant HT des dépenses (minimum 6 arbres, plafond montant subventionnable : 15 000 HT) Convention d'engagement pour une durée de 10 ans entre le Parc et le bénéficiaire
Délais	▪ Moyen terme (3 ans à 9 ans)

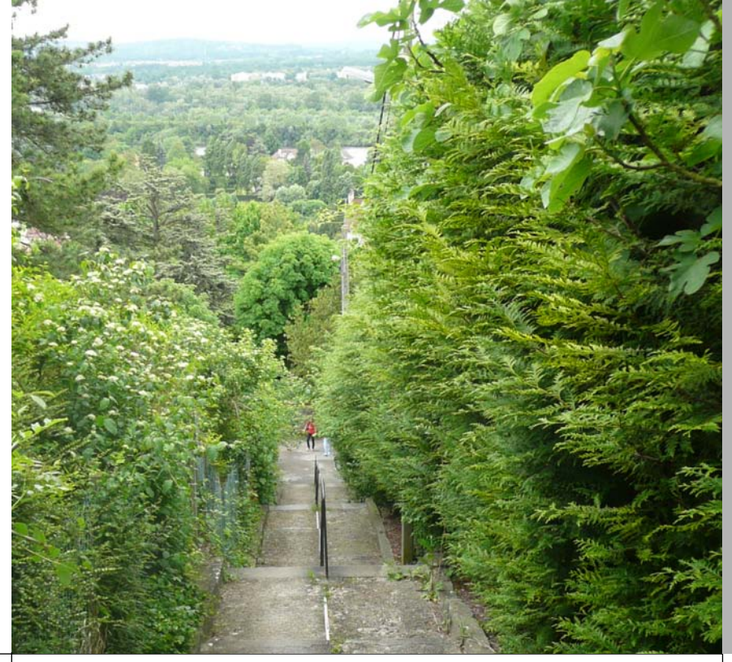

Action III.2 -Chemins et sentes

III.2-1 Renforcer le maillage et revaloriser les sentes et les parcours

Le territoire communal est parcouru par un réseau de sentes et de chemins ruraux qui irrigue le territoire communal.Tous ne sont pas propriété communale et certains chemins sont en voie de disparition ou ont déjà disparu. Ce réseau mériterait d'être revalorisé pour un usage de loisirs, mais également pour un usage quotidien afin de desservir les équipements de la commune. Plusieurs objectifs peuvent être poursuivis : ▪ Recenser et rechercher le statut juridique actuel des sentes et chemins (propriété?) ▪ Pérenniser et/ou rouvrir les chemins chemins en voie de disparition Certains chemins actuellement peu ou impraticables pourraient cependant être pérennisés. Certains chemins situés dans la partie sud-est de l'Hautil (prolongements du chemin d'Angleterre) sont actuellement impraticables, envahis par la végétation, ou même barrés. Ils offrent pourtant de beaux points de vue. ▪ Réhabiliter les sentes : faciliter les parcours, mettre en valeur le patrimoine et les points de vues, signaler le réseau existant ▪ Valoriser les itinéraires vers la gare (à l'intérieur de la commune et liaison douce entre Evecquemont et la gare de Vaux) ▪ Favoriser les accès à la Seine	*Objectifs*
▪ Ensemble du territoire communal	*Localisation*
▪ Dans le cadre d'une révision du PLU : - Protéger les sentes et chemins dans le PLU, en utilisant l'article L123-1.7° du code de l'urbanisme - Créer des droits de préemption urbain en faveur de la commune dans le cadre de la révision du PLU afin de réouvrir certaines sentes ▪ Inscrire les parcours dans le PDIPR (Plans Départementaux d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée) ▪ Aide PNRVF "Aide à la réhabilitation et à la valorisation des chemins de randonnée" (avec avis favorable des Comités Départementaux de Randonnée et inscription au PDIPR) : inventaire des chemins ruraux et travaux de réhabilitation de chemins (dont acquisition et bornage) Taux et plafond subventionnable : 70% du montant HT des dépenses plafonné à 30 000 € HT (montant minimum>1 500 € HT). ▪ Communauté de Communes : élaboration d'un guide répertoriant les promenades sur le territoire intercommunal. et mise en valeur (en cours)	*Outils/ Partenaires*
▪ Court terme (3 ans)/Moyen terme (3 à 9 ans) *Pour en savoir plus : cf. FFrandonnée, Guide du droit des chemins, 2007*	*Délais*

Action III.2 -Chemins et sentes

III.2-2 Créer un circuit de découverte du patrimoine

Objectifs	Le Gr traverse la commune sans réellement y pénétrer.. Créer un "circuit de découverte" permettrait de valoriser le patrimoine de Vaux-sur-Seine. L'aménagement d'un parcours de découverte de l'histoire, de l'architecture, et du paysage de Vaux-sur-Seine permettrait de restaurer et de remettre en valeur des chemins, des éléments du patrimoine rural et bâti, et d'aménager des points de vues sur la vallée de Seine. La création de ce parcours, sera l'occasion de restaurer et de mettre en valeur les éléments particulièrement intéressants (lavoirs, le château de Beauregard, le château de Vaux, l'Eglise, la Martinière...). L'itinéraire peut également être l'occasion de valoriser les points de vues prisés par les peintres ayant oeuvré dans la commune .
Localisation	▪ Parcours proposé : voir carte
Outils/ Partenaires	▪ Programme communal pluri-annuel de restauration et de valorisation du patrimoine PNRVF ▪ Dispositif "sentiers du patrimoine" du PNRVF , pour l'instant à l'état de projet avec 5 communes pilotes. L'idée est de mettre en place des plaques (30 cm x 30 cm) en métal émaillé présentant les principaux éléments de patrimoine de la commune et éventuellement un jalonnement au moyen de clous en bronze. (A priori en début d'année 2011, les communes intéressées pourront proposer un circuit avec les éléments de patrimoine à valoriser pour bénéficier d'une subvention à hauteur de 70%). Un document de présentation du dispositif sera envoyé aux communes en novembre. 2010. ▪ Communauté de Communes : élaboration d'un guide répertoriant les promenades sur le territoire intercommunal. et mise en valeur (en cours)
Délais	▪ Moyen terme (3-9 ans)

Evecquemont
Vaux sur Seine
Les Mureaux
Triel sur Seine

Action III.3 -Ouvrir la commune sur le fleuve

III.3-1 Reconquérir les berges de Seine

Objectifs	▪ Les berges de Seine ont été progressivement privatisées et sont ponctuellement urbanisées.. Le but est de rendre possible la promenade le long du fleuve. Plusieurs objectifs peuvent être poursuivis : - assurer la maîtrise foncière publique des terrains longeant les berges - assurer une continuité publique du chemin de halage en utilisant les chemins existants, les propriétés communales et les zones de préemption d'espaces naturels sensibles. Voire en passant sur des pontons flottants quand la continuité n'est pas possible. - Entreprendre la requalification paysagère des berges en prenant en compte les différents usages et en multipliant les circulations douces (promeneur, pêcheur, cycliste, halte nautique etc) en retraitant la limite privé/ publique en mettant en valeur les points de vues vers le fleuve en reconquérant et en retraitant les berges par l'utilisation de techniques végétales en mettant en place une gestion différenciée pour l'entretien de la végétation
Localisation	▪ Sur les berges de Seine
Outils/ Partenaires	▪ Maîtrise foncière : zone de préemption des ENS et DPU ▪ Aide de l'EPAMSA qui vient de lancer une étude préalable sur la reconquête des berges des communes de Mantes à Conflans. ▪ Aide CG78-aide aux projets locaux de circulations douces (piéton, vélos...), coulée verte ▪ Aide Conseil Régional : dispositif régional d'aide aux projets « circulations douces » ▪ Aide Conseil Régional : "aménagement et entretien de corridors écologiques" subvention de travaux plafonné à 100 000€ Ht, taux de subvention 70 % ▪ Agence des espaces verts " acquisition ou aménagement des espaces naturels" terrain > 3000 m2, subvention 20 à 35 % ▪ Aide PNRVF "Aide à la réhabilitation et à la valorisation des chemins de randonnée" :
Délais	▪ Moyen terme (3 à 9 ans) à long terme

Action III.3 -Ouvrir la commune sur le fleuve

III.3-2 Ouvrir les espaces publics vers la Seine

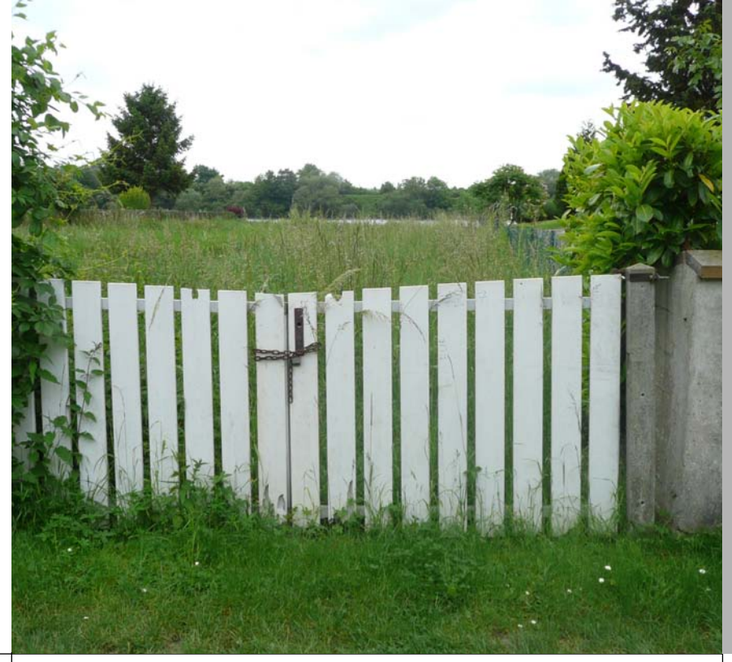

▪ L'objectif est d'ouvrir la commune vers le fleuve : - en favorisant et multipliant les accès vers le fleuve Afin de drainer les promeneurs vers le chemin de halage, il faut également multiplier les accès transversaux au fleuve en utilisant les chemins existants, les propriétés communales et les zones de préemption d'espaces naturels sensibles mises en place par la commune. - en ouvrant la ville, les parcs et perspectives vers la Seine en utilisant les zones de préemption d'espaces naturels sensibles mises en place par la commune afin de développer et entretenir les vergers et jardins familiaux, et de créer des espaces publics en bord de Seine en revalorisant les espaces publics existant le long du fleuve (Square du capitaine Potrel, boulevard Loiseleur, parc de la Martinière, parkings et espaces publics)	*Objectifs*
▪ Sur l'ensemble des rives de Seine	*Localisation*
▪ Maîtrise foncière : zone de préemption des ENS et DPU ▪ Aide PNRVF "Aide à la réhabilitation et à la valorisation des chemins de randonnée" pour les accès transversaux ▪ PNRVF Aide aux communes "Aménagements paysagers ruraux" Taux et plafond subventionnable 70% du montant HT des dépenses plafonné à un montant subventionnable de 15 000 € HT. Le montant des dépenses subventionnables doit par ailleurs être supérieur à 1 500 € HT. ▪ CG78- "acquisition et aménagement d'espaces verts publics" acquisition et/ou d'aménagement d'espaces paysagés plantés (hors espaces verts existants) dans le cadre du Fonds Départemental d'Action Foncière (FDAF).30 % du coût de l'acquisition, et/ou du montant HT de l'aménagement.(Plafond : 295.000 € HT de dépense subventionnable). ▪ CG78- "espaces naturels" (inscrits en ENS) Taux : 50% du montant HT pour les acquisitions et les aménagements d'espaces naturels, 40% pour les études. Plafond : 370 000 € HT de dépense subventionnable par an, 37 000 € HT de dépense subventionnable par étude. ▪ Agence des espaces verts " acquisition ou aménagement des espaces naturels" terrain > 3000 m2, subvention 20 à 35 % ▪ Conseil Régional " aménagement et entretien des espaces naturels" plafond 30 000 € Ht, subvention 40 %	*Outils/ Partenaires* *Délais*
▪ Moyen terme (3 à 9 ans) à long terme	

Ouvrir la commune vers le fleuve

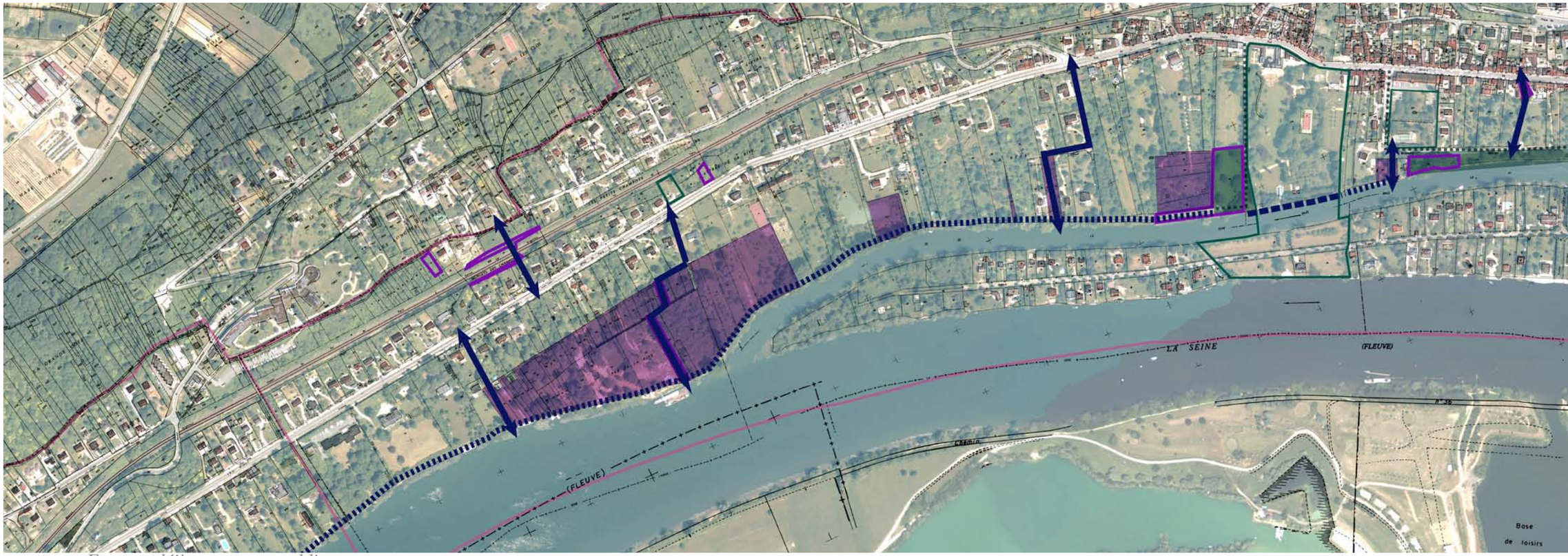

Espaces déjà ouverts au public

Zone de préemption ENS

Propriétés communales

Liaisons transversales à favoriser

Chemin de halage existant *Continuité à créer (chemin ou ponton)*

1- Reconquérir les berges de Seine
- Assurer la continuité du chemin de halage
- Entreprendre la requalification paysagère des berges

2- Ouvrir les espaces publics vers la Seine
- en favorisant et multipliant les accès vers le fleuve
- en ouvrant la ville, les parcs et perspectives vers la Seine

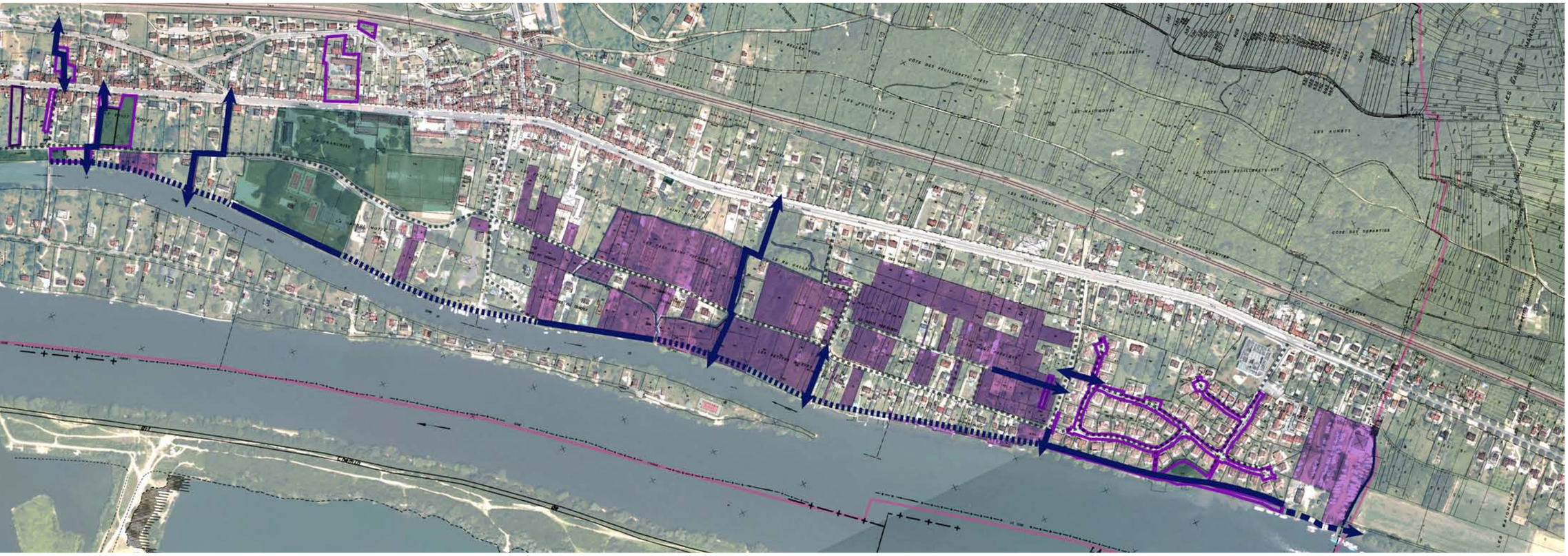

3- Favoriser la biodiversité et reconstituer des continuités écologiques et paysagères
- en protégeant les vergers existants et la roselière et les zones humides
- en mettant en place un plan de gestion différenciée

Un exemple de ponton flottant, à Chartres

Passerelle semi-flottante sous un pont, Conception : JC Grosso (www.jcgrosso.com)

2008-Passerelle semi-flottante sous un pont à Chartres.
Jean-Christophe Grosso : architecte
Jacques Veyer : Ingénieur, maître d'œuvre ensemblier.

« Il existait une passerelle flottante au ras de l'eau, cette position avait l'inconvénient d'avoir un accès à forte pente difficilement praticable par les handicapés. Les passerelles flottantes sous forme de pontons se détériorent très rapidement. Le projet propose une passerelle qui repose à l'horizontal du parc sur trois pieux fins qui ne perturbent pas l'écoulement sous les arches. Les pieux sont réalisés à partir du pont avec un équipement léger. La stabilité latérale et le blocage longitudinal de la passerelle sont assumés par les deux passerelles de liaison avec les quais du parc. En cas de crues, la passerelle se met à flotter et s'élève en fonction du niveau d'eau, dès lors, le parc est noyé et la passerelle n'est plus accessible. Cependant elle oppose un minimum de résistance à l'écoulement, car sa flottabilité est calculée sans charge d'exploitation ».

Action III.3 -Ouvrir la commune sur le fleuve

III.3-3 Aménager une halte fluviale

Un arrêt du RER D est aujourd'hui envisagé aux Mureaux à l'horizon 2020 (prolongement du RER E à l'Ouest - de Haussmann-Saint-Lazare à Mantes-la-Jolie, via La Défense soumis au débat public). Une navette fluviale existe entre Meulan et les Mureaux. Proposer une navette fluviale entre Vaux et Les Mureaux pourrait être envisagé. Dans le cadre de la reconquête des berges du fleuve, la valorisation d'une halte fluviale mérite d'être étudié. Un emplacement est déjà réservé au PLU pour cet aménagement (emplacement réservé N°8- 7670 m²). Ce peut être l'occasion de réouvrir et d'aménager un espace public vers le fleuve tout en étant attentif aux potentialités de la végétation et du réseau hydraulique en place.	*Objectifs*
▪ Emplacement réservé au PLU	*Localisation*
▪ Aide STIF ▪ Aide EPAMSA ▪ Aide CONSEIL RÉGIONAL «tourisme fluvial» développant le réseau d'accueil et les équipements destinés à la plaisance individuelle et collective. Financements d'investissements matériels et immatériels : travaux de création ou d'amélioration des infrastructures d'accueil ; études de marché, de faisabilité et de programmation ; signalétique sur la voie d'eau et sur les équipements.Taux de subvention : 35 % du coût du projet, 45 % pour les projets s'intégrant dans une démarche intercommunale de développement touristique local.	*Outils/ Partenaires*
▪ Moyen (3 à 9 ans) à long terme (> 9 ans)	*Délais*

Annexes

Tableau récapitulatif des actions

	Localisation	Délais : CT court terme (3 ans) MT moyen terme (3 à 9 ans) LT long terme > 10 ans
Actions I- Valoriser le Grand Paysage		
I.1-1 Protéger les vues sur la vallée de Seine et sur le bourg	Ensemble territoire communal	CT
I.1-2 Réouvrir les coteaux sur la Seine	Coteaux est	CT-MT
I.2-1 Conserver, renouveler, valoriser vergers et arbres fruitiers	Ensemble territoire communal	CT
I.2-2 Favoriser les prairies	Nord de la commune	CT-MT
I.3-1 Gérer durablement la forêt	Ensemble territoire communal	LT
I.4-1 Préserver les zones humides de la commune	Ensemble territoire communal	CT-MT
I.4-2 Mettre en place un plan de gestion différenciée	Ensemble territoire communal	MT
I.4-3 Privilégier les techniques végétales pour les berges de la Seine	Berges de Seine	MT
Actions II. Habiter un coteau de Seine		
II.1-1 Maîtriser la croissance urbaine en préservant les qualités du paysage	Ensemble territoire communal	CT-MT
II.1-2 Conserver et restaurer le bâti garant de l'identité communale	Ensemble territoire communal	CT-MT
II.2-1 Protéger les éléments paysagers remarquables	Ensemble territoire communal	CT
II.2-2 Restaurer le petit patrimoine rural	Ensemble territoire communal	CT à MT
II.2-3 Faire connaître l'histoire et le patrimoine des carrières	Ensemble territoire communal	MT
Actions III. Valoriser les voies d'échanges		
III.1.1 Entrée Ouest par la route d'Evecquemont	Route d'Evecquemont	CT
III.1.2 Entrée Nord-Ouest par la route du Moulin à vent	Route du Moulin à vent	MT-LT
III.1.3 Entrée Est par la D190	D190 est	MT-LT
III.1.4 Entrée Ouest par la D190	D190 ouest	MT-LT
III.1.5 Entrée Nord-Est par la D 17	D 17	MT
III.2-1 Renforcer le maillage et revaloriser sentes et parcours	Ensemble territoire communal	CT à MT
III.2-2 Créer un parcours de découverte	Ensemble territoire communal	CT
III.3-1 Reconquérir les berges de Seine	Berges de Seine	MT à LT
III.3-2 Ouvrir les espaces publics vers la Seine	Berges de Seine	CT, MT, LT

Bibliographie sélective

Association Avril (Association Vauxoise de Recherches et Initiatives Locales), *Bons baisers de Vaux, la vie et les métiers d'autrefois*, 1996

Association Avril , «Vaux dans l'objectif, un siècle par la photo », *dans les cahiers Vauxois*

Alain Mazas et Alain Freytet, *L'atlas des pays et paysages des Yvelines,* CAUE 78, 1992.

Billy-Christian, Raulin H., *L'architecture rurale française en Ile de France, Orléanais*, Paris Berger Levrault, 1986

Bories E., *Histoire du Canton de Meulan.: comprenant l'historique des ses vingt communes depuis les origines jusqu'a nos jours*, Paris, Honoré Champion, 1906

Collectif.*, Le patrimoine des communes des Yvelines*, Paris : Flohic, 2000. Vol 2. (1155 p.)

Denais François, *De la Révolution à la Terreur à Vaux, village d'Ile-de-France*, éd. Duvalhermeil, 1989

Lachiver M., *Histoire de Mantes et du Mantois*, Meulan, 1971

*Monographie communale de l'instituteur (*Vaux-sur-Seine,), 1899, manuscrit, archives départementales 1T mono 12/8

Elise Moure, *Inventaire des patrimoines de la communauté de communes Vexin-Seine*, septembre 2008

ONF, *Forêt domaniale de l'Hautil, révision d'aménagement forestier 2007-2026*, document externe

Prost J.-F. , *Une Île entre la Seine et Vaux*, 2002

Principaux sites internet consultés :

. Archives départementales : dadac.cg78.fr/archives
. Base Mérimée :
www.culture.fr/documentation/merimee/accueil.htm
. Service archéologique départemental :
www.yvelines.fr/culturel/archeo
. Insee
. Base Sitadel, Medatt
. Sur les carrières : ruedeslumieres.morkitu.org

Crédits iconographiques

© Archives départementales des Yvelines :
- Pages 22, 23, 25, 32, 53, 60, 79, 80, 85 : *Plan d'intendance de la paroisse de Veaux*, 1782 (A.D. : C 45/52)
- Pages 25, 28, 29, 30, 31, 79, 122, 123 : *Cadastre napoléonien de Vaux*, 1821 (A.D. : 3P2 / 298 / 01 à 14)
- Photographies de Lucien Raulet : p. 84 : *Vaux-sur-Seine,* "*Beauregard, le 19 avril 1892, 6 heures du soir*" (A.D. : 2F 195/5), p. 123 : *Vaux-sur-Seine, Parc du château de Beauregard : "pièce d'eau, 1er sept. 1895*", en bas à droite, (A.D. : 2F 195/15) et au-dessus, *Vaux-sur-Seine, Château de Beauregard, côté jardin, 16 août 1891* (A.D. : 2F 195/10), p. 126, *Vaux-sur-Seine, "Vaux, Gare de Vaux, 26 mai 1892*", (A.D. : 2F 195/22), p. 138, *"Bras de Seine à Vaux, 12 juin 1887, plein soleil, 10h"* (A.D. : 2F 195/3), p. 140, *" Vaux, Ile de Vaux, 26 janvier 1890 "* (A.D. 2F 195/43), et "*Vaux vu de la franchise, 12 juin 1888*", (A.D. 2F 195/23), pp. 147, "*Vaux, Le Temple, plâtrière du Manigau, 6 avril 1888*" (A.D. 2F 195/17) et "*Vaux, la Franchise, 9 mars 1890*" (A.D. 2F 195/18)
- cartes postales, p. 127 : *Grande rue et avenue de la gare*, Ed. Jacob à Vaux, p. 144 : *plâtrière de Fortvache, Chapelle libraire,* p. 147 : "*Vaux-vue panoramique de la platrière St-Nicaise*", *"Grande rue et plâtrière Saint-Nicaise",* Ed. Jacob à Vaux, (A.D.)

© Archives nationales
- Pages 20 et 21 : Cliché des Archives nationales : *Atlas de Trudaine pour la généralité de Paris, Département de Versailles, Route basse de Paris à Rouen, depuis Paris jusqu'à Evecquemont* (A.N. : CP/F/14/*/8447/planche 43)

© Bibliothèque Forney
- Page 104 : Extrait de *LACROUX, J., Constructions en brique. La brique ordinaire au point de vue décoratif.* Texte par C. Détain. Paris, Librairie Générale de l'Architecture et des Travaux Publics, 1878.

© Photothèque et cartothèque nationale, IGN 2009
- pages 26, 27 : *Carte de France "dite d'Etat-major".* Dessins minutes au 1/10 000, Feuille 25 et 17, Extraits, 1820
- p. 33 : *Carte des chasses du Roi,* 1764, feuilles Poissy-Mantes, extrait
- p. 34 : *Carte de France 1/80 000,* N°48, révision 1852
- p. 35 : *Plan directeur de la région de Paris*, Ech. 1/10 000, Feuille Pontoise XII 13 6b, levé en 1877-1897
- p. 38 : *Plan directeur de la région de Paris*, Ech. 1/10 000, Feuille Pontoise XII 13 6b, 1934 , révisé en 1947
- p. 39 : *scan25* © IGN Paris-1999
- p. 56 : *vue aérienne*, mission 1934_NP11_P_10000, Pontoise, cliché 128 et 129 et page 57 : *vue aérienne*, mission 1955_F 2213-2413_P_25000, Pontoise-Danmartin-en-Goele, cliché 152
- pp. 85, 95, 113, 121, 174-175, 185, 191, 213, 221, 223, 225, 229 : Ortho2003_005, ensemble des orthophotos du PNR du Vexin français, Source : BDORTHO Copyright © IGN Paris-2003 Licence N° LIC-0020d, Pp. 132-135, 142-143, 169, 213 : idem avec cadastre de Vaux

© Collection particulière, avec l'aimable autorisation de M. Boulan
- photos de tableaux de Raymond Thibésart et d'Emile Boggio : pp. 36-37, p. 54, p. 82, pp. 156-157
- Cartes postales, pp. 54-55 : "*Dans le Pré*", "*Vaux, vue générale*", "*Vaux, plâtrière Saint-Nicaise*" , "*Panorama côté est*" , "*Vaux, chemin de Fortvache*", p. 68 : *« Vaux-sur-Seine, Vue aérienne de la grande rue »,* p. 81 : *« Vaux-sur-Seine, Chalet de la villa des sources »* , p. 82 : *« Vaux-sur-Seine, un coin de la côte »,* p. 89 *«Venise à 40 minutes de Paris»,* p. 102 *:« Vaux-sur-Seine, l'usine à plâtre Saint-Nicaise », p.116 et 142 : «Environs de Meulan, Vaux-sur-Seine» (pavillon d'Artois),* p. 125 : *« Vaux , le viaduc »,* p. 140: "*La Seine et les coteaux*", "*Port maron*", "*Vaux-sur-Seine, Le Manigan*", "*Vaux, le port du Temple*", "*Les lavandières au petit bras de la Seine*", "*Le bras de Seine*", p. 141 : "*Embarcadère Vedere*", "*Embarcadère du pavillon de Buard*", "*Embarcadère* " , "*Port et Embarcadère Vedere*", "*Quai d'accostage du restaurant Venise*", "*Un coin de pêche*", "*Vaux-sur-Seine, bords de Seine*", "*Au petit bras de Seine*", "*Le sentier du bord de l'eau*", p. 147 : "*Plan incliné de la carrière Saint-Nicaise*", "*Le port des carrières Saint-Nicaise*", "*Embarcadère de Port-Maron*"
- plaques photographiques de M. Alfred Defossey (prises en 1896), pp. 25 et 103 : *Plâtrière de Port-maron*, p. 55 : *Les vergers à l'arrière de la plâtrière de la Mécanique*, *Les vergers,* p. 140 : *Vue prise au bord de la Seine,* p. 147 : *la plâtrière de Port-Maron*, *et entrée de carrière du Manigan*

© Association Avril : p. 146 : Extrait de "*Bons baisers de Vaux, la vie et les métiers d'autrefois*"-1996, p. 130, *« Vaux-sur-Seine, grande rue côté ouest » carte postale reproduite dans Vaux dans l'objectif*

© ONF - p. 63 : cartes extraites de ONF, Forêt domaniale de l'Hautil, révision d'aménagement forestier 2007-2026, document externe

© BRGM-www.brgm.fr - p. 43 Extrait de la *carte géologique de France au 1/50000* (feuille N°152 Pontoise) Autor R10/ 43 Ed.

Les cartes ont été réalisées à partir des fichiers informatiques de données géographiques extraits du SIG du Parc naturel régional du Vexin français et fournis par le PNRVF : © Diren 2004 (patrimoine naturel) et © Diren 2006 (sites classés et inscrits), © BDTopo IGN 1999, © Iaurif monument, © Iaurif ensembles Monumentaux, © MOS 2003 : Iaurif, © Iaurif-Voies ferrées 2002, © Coderando 78_2007, © Coderando 95_ 2006, © PNRVF_2007 (limites communales), © réseau hydrologique région IDF IGN_2000, scan25 Copyright : © IGN PARIS-1999, Orthophotoplan, source BDORTHO : © IGN PARIS-2003, Licence N°LIC-0020d
Sauf mentions Photos © Atelier Traverses

Les tableaux de Raymond Thibésart ont été reproduits avec l'aimable autorisation des ayants droits de l'artiste, obtenue à l'aide de la galerie l'atelier du temps-Art en Seine.

Annexes

Repérage du bâti protégé au titre du PLU

** Bâti protégé dans le PLU au titre de l'article L. 123.1.7 du code de l'urbanisme (démolition interdite)*

Rue du château, château de Vaux *
Intérêt architectural : Bâtiment inscrit MH (22 oct. 1996) 5 tours rondes du XVe siècle (voir plus anciennes XIIIe ?), nombreuses transformations au XIXe.

Rue Armand Raulet, château de Bellevue *
Intérêt architectural : bâti ancien, annexes, mur de clôture en meulière

9 rue de la bonne mère *
Intérêt architectural : Bâti sur cour, corniche, lucarne, modénature plâtre, murs de clôture en meulière

268 bis-ter Impasse de la danse *
Intérêt architectural : Bâti aligné sur impasse (bâti, mur meulière, porche), lucarne, corniche, modénature plâtre

8 rue de l'église *
Intérêt architectural : Bâtiments anciens meulière et plâtre (maison, murs et annexes)

8 route de Pontoise *
Intérêt architectural : Bâtiments d'angle Murs en meulière

14 route de Pontoise *
Intérêt architectural : ancienne villa Sirocco, qui a appartenu au peintre Emile Boggio
Villa en meulières, débord de toiture, ouvertures et dispositif de stockage tableaux.

Place de la gare (gare) *
Intérêt architectural : bâtiment du XIXe siècle
Modification : marquise, perte polychromie

Place de la gare (le faisan doré) *
Ancien hôtel restaurant face à la gare
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie et ordonnancement façade, corniche, modénature en plâtre, enseigne
Modification : enduit, ouverture

29 avenue de Cherbourg *
Ancienne villa-chalet "La rive" ayant appartenu à la chanteuse Yvette Guilbert
Intérêt architectural : Alignement sur rue, mur et portail anglo-normand
Modification : 2 étages détruits (incendie)

51-55 avenue de Cherbourg *
Ancien fief de la rive du XIIIe siècle
Intérêt architectural : alignement sur rue (mur en meulière, bâtiments annexes), entrées, ouvertures étroites et peu nombreuses
Modification : ravalement garages

84-86 avenue de Paris *
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie et ordonnancement façade, lucarne
Modification : enduit, ouverture

31 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : Pignons visibles de loin, angle ouvert sur le lavoir Saint-Nicaise, alignement façade sur rue, lucarne, corniche

33-35 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement rue, volumétrie, ouvertures étroite, portes charretières, corniche

41 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement rue, volumétrie, ordonnancement façade, portail, corniche, modénature et décor plâtre, oeil de boeuf

55 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement rue, volumétrie, ouvertures étroite, portes charretières, corniche, lucarnes, poulie
Modification : enduit, gouttière

81 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie et ordonnancement façade, corniche, modénature en plâtre, lucarne
Modification : ravalement, soubassement

97 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie et ordonnancement façade, corniche, modénature en plâtre, oeil de boeuf
Continuité rue grâce aux mur et portail

103 rue du Général de Gaulle *
ancienne villa- atelier du peintre Raymond Thibésart (construite en 1903)
Intérêt architectural : Villa d'artiste en meulière, modénature brique, cabochon en céramique, verrière

40,40 bis,42 rue du Gl de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement rue, volumétrie, ouvertures, lucarnes, corniche et modénature plâtre, enduit, soubassement pierre calcaire/ *Modification :* ouverture

76 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement rue, volumétrie, ouvertures, lucarne, corniche plâtre, porche/ *Modification :* ravalement

148-152 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : noyau bâti, alignement rue, volumétrie, lucarnes, corniches, modénature plâtre
Modification : enduit,, ouverture

172 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : maison bourgeoise et mur d'angle, toiture en ardoise, corniche, modénature plâtre, ordonnancement façades (toitures et lucarnes).

192 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie et ordonnancement façade, corniche, lucarne *Modification :* crépi, vitrine (boulangerie), perte modénature en plâtre

198 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : ordonnancement et alignement façade sur rue (bâti et annexe), corniche, modénature et mascaron et figure en plâtre, lucarne, porte charretière, marche et borne pierre, enduit plâtre

214 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : Alignement atypique avec décroché façade, immeuble brique et pierre, façade sur rue avec cour avant, motif ferronnerie, soubassement meulière

** Bâti protégé dans le PLU au titre de l'article L. 123.1.7 du code de l'urbanisme (démolition interdite)*

** Bâti protégé dans le PLU au titre de l'article L. 123.1.7 du code de l'urbanisme (démolition interdite)*

115 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : maison bourgeoise, toiture en ardoise, retrait d'alignement, ordonnancement façade et modénature, alignement sur rue par mur de clôture

117 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : ordonnancement et alignement façade sur rue (bâti et mur), lucarne, corniche et modénature en plâtre, porte charretière

121 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie et ordonnancement façade, corniche, modénature en plâtre, lucarnes, décor
Continuité rue par mur et grand portail

129 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, pignon visible sur angle reste de lucarne, ouvertures étroites
Modification : ravalement, lucarne

133 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, lucarne, corniche
Modification : ravalement, porte garage, réseaux

135 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, lucarne, corniche, modénature plâtre, ouvertures étroites, porte charretière
Modification : ravalement, réseaux, gouttière

240 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : ordonnancement et alignement façade sur rue, corniche et modénature en plâtre

250 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : ordonnancement et alignement façade sur rue, corniche et modénature en plâtre
Modification: crépi

282 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : ordonnancement et alignement façade sur rue, pliure, corniche et modénature en plâtre
Modification: crépi, ouvertures

334 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement sur rue (bâti, mur, porche), volumétrie et ordonnancement façade, corniche, lucarne, modénature, enduit plâtre
Modification : enduit partiel, vélux toiture

338 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie et ordonnancement façade, corniche, lucarnes
Modification : ravalement, toiture

161 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, corniche, ouvertures étroites, porte charretière. *Modification:* disparition lucarne, ouverture, simplification modénature

163 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie et ordonnancement façade, corniche, modénature

189 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie et ordonnancement façade, corniche, modénature

207-209 rue du Général de Gaulle *
Intérêt architectural : alignement sur rue (façade, mur et porche), corniche, modénature
Modification: enduit

9 avenue de Paris *
Intérêt architectural : alignement façade sur rue volumétrie, lucarne, corniche, reste modénature
Modification: ravalement, gouttière

** Bâti protégé dans le PLU au titre de l'article L. 123.1.7 du code de l'urbanisme (démolition interdite)*

Repérage du bâti non protégé

6-8,10-12 av. de Cherbourg
Intérêt architectural : volumétrie et alignement sur rue, bâti annonçant le centre ville *Modification:* corniche, crépi, lucarnes, ouvertures

27 avenue de Cherbourg
Intérêt architectural : ordonnancement et alignement façade sur rue (continuité avec villa "la rive"), corniche, modénature plâtre. *Modification:* enduit

14/24 avenue de Paris
Intérêt architectural : ancienne plâtrière de Port maron, noyau bâti en alignement sur rue/ *Modification :* modifications des ouvertures, disparition lucarnes

18 avenue de Paris
Intérêt architectural : alignement rue, volumétrie, lucarnes, corniche, modénatures plâtre/ *Modification :* ouvertures, perte de modénature, gouttière

73/75 avenue de Paris
Intérêt architectural : Villas jumelles,dessin façade, colombage, toiture, grilles, entrées... alignement rue (clôtures et garages)/ *Modification :* crépi

82 avenue de Paris
Intérêt architectural : ancienne plâtrière de la Mécanique alignement sur rue, volumétrie
Modification: enduit, ouvertures, ajouts

121 chemin des prés
Intérêt architectural : Villa en meulière, décor grille d'aération...Portail d'entrée

2 route de Pontoise
Intérêt architectural : Villa "la grive", débord toiture, mur polychrome, mur clôture en meulière
Modification: crépi

7 boulevard Angibout
Intérêt architectural : Villa en meulière, décor en brique, toiture, balustrades en bois

21 boulevard Angibout
Intérêt architectural : Mairie, villa en meulière, ordonnancement façade, mur de clôture en meulière

23 boulevard Angibout
Intérêt architectural : Villa "La coquette"en meulière, décor en brique, toiture, menuiserie bois, mascaron de Bacchus. Mur de clôture en meulière

39 boulevard Angibout
Intérêt architectural : "Le guet", grosse villa en meulière, décor brique, ordonnancement façade

45 boulevard Angibout
Intérêt architectural : villa "bagatelle" en meulière, débord toiture, modénature brique, menuiserie bois, bow window

51 boulevard Angibout
Intérêt architectural : villa en meulière, débord toiture, ordonnancement façade, menuiserie bois blanc, mur clôture meulière

3 rue du Tertre
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, corniche, ouvertures étroites,
Modification: meulière non enduite

5 rue du Tertre
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, corniche, porte charretière

7 rue du Tertre
Intérêt architectural : alignement sur rue (façade, porche en pierre), corniche, lucarne, modénature, pierre calcaire
Modification: ravalement, portail

3 rue de la bonne mère
Intérêt architectural : volumétrie, escalier, lucarne, ouvertures étroites

4-6 rue de la bonne mère
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, lucarne, ouvertures étroites
Modification: ravalement, modification ouvertures

15 rue du temple
Intérêt architectural : alignement sur rue, corniche, modénature en plâtre, lucarne ancienne et poulie, porte charretière
Modification : gouttière, réseau, garde-corps

16 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : ancienne plâtrière Saint-Nicaise, logement des ouvriers, alignement par mur et pignons double sur rue
Modification: perte modénature

18 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie, lucarnes, corniche, modénature plâtre / *Modification:* perte modénature, gouttière, modification ouvertures

34 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : villégiature, meulière, balustrades bois, terrasse sur avancée garage

50 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue volumétrie, lucarne/ *Modification :* percement, gouttière, crépi, garde-corps

52 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue volumétrie, porte charretière,corniche, lucarne et poulie/ *Modification:* percement, gouttière, crépi

56 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue volumétrie, porte charretière,chasse roue pierre, corniche, accroche poulie/ *Modification:* percements lucarne, gouttière, crépi

58 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue volumétrie, porte charretière, reste de lucarne, corniche, modénature *Modification:* lucarne ravalement

37 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue, annexe et mur, mais rupture hauteur et volumétrie/ *Modification:* crépi

39 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue (façade, garage et porche), ordonnancement façade, corniche, modénature/ *Modification:* ravalement, lucarne

47 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie carrée et ordonnancement façade, corniche, lucarne
Modification : crépi, ouverture

57-59-59 bis rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie, corniche, modénature, porche
Modification : crépi partiel, perte de modénature, ouverture

61 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie , corniche, lucarne, porche
Modification : crépi, ouverture

63 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue, corniche, reste de lucarne *Modification :* porche, ouverture, lucarne, crépi

65 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie , corniche, porche, polychromie
Modification : crépi

60 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : ordonnancement et alignement façade sur rue, corniche, modénature *Modification:* crépi, velux

62 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue (façade et mur), corniche *Modification :* meulière apparente

66 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, corniche, porche
Modification: ouvertures, enduit, lucarnes, fausses pierres

68 rue du Général de Gaulle
alignement façade sur rue, lucarne, poulie corniche
Modification : ouvertures, enduit

70 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue volumétrie, lucarne, corniche
Modification: crépi, ouvertures

72 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue volumétrie, lucarne, corniche, porche
Modification: ravalement, modification ouvertures

74-74 bis rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue volumétrie, lucarne, corniche
Modification : corniche ouverture, crépi

67 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie, corniche, reste de lucarne
Modification : crépi, ouverture, lucarne

71 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie et ordonnancement façade, corniche, modénature en plâtre
Modification : ravalement, ouverture

75 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie et ordonnancement façade, corniche, lucarnes, modénatures
Modification : crépi, briquette parement

143-147 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : ordonnancement et alignement façade sur rue, corniche, lucarne
Modification: crépi, modification ouvertures

153 bis rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue (bâti et annexe), style néonormand, lucarnes

169-169 bis rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : ordonnancement et alignement façade sur rue, corniche, décor et modénatures plâtre

173 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, corniche, lucarne/ *Modification:* crépi, modification ouvertures, gouttière

78 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, volumétrie, lucarne, corniche
Modification : ouvertures, crépi

80-82 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, volumétrie, lucarnes, corniche
Modification : ouvertures, enduit

84 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : volumétrie atypique avec pignon sur rue, marquage angle de la rue du temple, lucarne *Modification :* ouverture, enduit

86 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue volumétrie, lucarne, corniche
Modification : ravalement, briquettes, modification ouvertures

88 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue volumétrie, lucarne, corniche
Modification : ravalement, modification ouvertures, gouttière

90 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue volumétrie, lucarne, poulie, corniche
Modification : ravalement, modification ouvertures, réseaux

90 bis rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue volumétrie, lucarne, corniche
Modification : ravalement, modification ouvertures et lucarnes

177-179 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, corniche, porte charretière, ouvertures étroites/ *Modification:* crépi, modification ouvertures

183-185 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, corniche, porte charretière, ouvertures étroites/ *Modification:* crépi, modification ouvertures

94-92 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, lucarne
Modification : ouvertures, ravalement, réseaux

96 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, corniche, reste de lucarne
Modification : ouvertures, enduit

98 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, corniche, lucarne
Modification : meulière apparente, ouvertures

100 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, corniche
Modification : ouvertures, enduit

102 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue volumétrie, lucarne, corniche
Modification : ravalement, ouvertures

110 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue volumétrie, lucarne, corniche
Modification : ouverture, lucarne

112 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue volumétrie, lucarnes, "villégiature urbaine"

120 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue volumétrie, lucarnes, corniche / *Modification :* enduit, percement , lucarnes

126 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, corniche, lucarne / *Modification :* enduit, percement (garage)

130-132 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, volumétrie, corniche / *Modification :* crépi, percement, perte lucarnes

138-140 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, volumétrie, lucarne, motifs décoratifs / *Modification :* crépi, perte polychromie

160-162 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : noyau urbain, alignement façade sur rue, volumétrie, percements, corniche porte charretière/ *Modification :* enduit agrandissement ouvertures, perte lucarnes

168 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : ordonnancement et alignement façade sur rue, corniche et modénature, porche/ *Modification :* enduit

174 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, lucarne/ *Modification :* surélévation, perte modénature, ravalement

180-172 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : Noyau bâti, ordonnancement et alignement façade sur rue, corniche, hauteur, porte charretière
Modification : crépi, ouverture

186-184 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : bâtiment double, volume atypique

192 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : (Boulanger) ordonnancement et alignement façade sur rue, corniche, lucarne, porte charretière
Modification : vitrine

196 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : Continuité volumétrie avec N° 196, alignement façade sur rue, corniche, porte charretière/ *Modification :* crépi, ouvertures, perte lucarnes

206 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, corniche, lucarne/ *Modification :* crépi

208 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, corniche, porte charretière/ *Modification :* crépi, ouvertures, perte modénature

220-22 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, corniche, reste modénature plâtre/ *Modification :* crépi, lucarnes, ouvertures

236 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, volumétrie, porte charretière/ *Modification :* crépi, ouvertures, perte lucarnes

248 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : ordonnancement et alignement façade sur rue, corniche, modénature plâtre, porte charretière/ *Modification :* crépi, gouttière

250 bis rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, volume atypique R+1+C, corniche, modénature plâtre, ouvertures étroites/ *Modification :* porte charretière, crépi

252 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, corniche, modénature plâtre, porte charretière, panneau indicateur gare à l'angle / *Modification :* ravalement peinture façade, ouvertures lucarnes, toiture

258 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, corniche, modénature plâtre, porte charretière/ *Modification :* crépi, garde-corps, modification modénature et ouvertures, ancien bazar à RDC

260 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : ordonnancement et alignement façade sur rue, corniche, modénature plâtre, porte charretière/ *Modification :* crépi

262 bis ? rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, volumétrie, vitrine, corniche, reste de lucarne/ *Modification :* crépi, modification lucarne

262 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, volumétrie, corniche, porte charretière/ *Modification :* crépi, modification ouvertures

264 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, volumétrie, corniche, porte charretière/ *Modification :* crépi, modification ouvertures, et lucarnes

270-74 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : volumétrie atypique, non alignée sur rue, bâti ancien, corniche
Modification : modification ouvertures, surélévation

284 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, volumétrie, corniche / *Modification :* ravalement, modification ouvertures

286 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, volumétrie, corniche, ouvertures étroites/ *Modification :* ravalement, modification ouvertures, disparition lucarne

290-292 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie, corniches, lucarnes
Modification : crépi

294 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, volumétrie, corniche, lucarne, ouvertures étroites, porte charretière/ *Modification :* ravalement, ouvertures, gouttière

298 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement rue, volumétrie, corniche, lucarne/ *Modification :* ravalement, modification ouvertures, gouttière

300 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement rue, volumétrie, corniche
Modification : ravalement, ouvertures

302 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, volumétrie atypique avec pignon sur rue
Modification : ravalement, ouvertures

304-306 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue,corniche
Modification : crépi, modification lucarnes et élargissement ouvertures

308 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie, corniche *Modification :* ravalement, ouvertures

310-312 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue, reste de lucarne, corniche *Modification :* ravalement, ouvertures, réseau, corniche

314 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie, percements étroits, portail., corniche / *Modification :* lucarne, ravalement

318 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie, corniche, percements étroits, portail. / *Modification :* ravalement, perte modénature, garde-corps

320 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue, volumétrie, corniche, lucarne. / *Modification :* crépi, soubassement, ouvertures

322 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue, traitement angle de rue, cadrage église, corniche, modénature *Modification:* ravalement, ouverture, fausses pierres

324 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue (pignon, mur, portail), volumétrie, modénature, corniche, lucarne, vue église, corniche/ *Modification :* ravalement, ouvertures

326 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue (façade , garage, porche), vue église, corniche/ *Modification :* crépi, lucarnes

328 rue du Gl de Gaulle
Intérêt architectural : alignement sur rue (façade, annexe, mur), vue église, corniche/ *Modification :* crépi, ouvertures

330 rue du Général de Gaulle
Intérêt architectural : alignement façade sur rue, corniche, modénature plâtre/ *Modification:* crépi, ouvertures

Signature de la charte paysagère de la commune de VAUX-SUR-SEINE (Yvelines)

Fait à Vaux-Sur-Seine, le

M. Julien CRESPO
Maire de Vaux-sur-Seine

Cachet de la mairie

M. Gérard CLAUDEL
Président du parc naturel régional
du Vexin français

Cachet du Syndicat Mixte